

CONSEIL REGIONAL

9, 10 et 11 octobre 2024

DELIBERATION

Orientations budgétaires pour 2025

Le Conseil régional convoqué par son Président le 17 septembre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024 à l'Hôtel de Courcy, à Rennes, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Olivier ALLAIN, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gael BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF, Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 12H45), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO-KERLEAU, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD (à partir de 11H40), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC (jusqu'à 17h30), Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (à partir de 11h40), Monsieur Yvan MOULLEC (jusqu'à 17H45), Madame Armelle NICOLAS, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Madame Mélina PARMENTIER, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 18H30), Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Stéphane PERRIN-SARZIER, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Monsieur Michaël QUERNEZ, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 15h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Régine ROUÉ, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 12H45), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Régine ROUÉ à partir de 14h), Monsieur Maxime GALLIER (pouvoir donné à Madame Mélina PARMENTIER), Kaourintine HULAUD (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPÉ jusqu'à 11H40), Madame Carole LE BECHEC (pouvoir donné à Madame Émilie KUCHEL à partir de 17H30), Madame Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Monsieur Christian TROADEC jusqu'à 11H40), Monsieur Yvan MOULLEC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 17h45), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Monsieur Arnaud TOUDIC), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur André CROCQ à partir de 18h30), Monsieur Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Madame Virginie D'ORSANNE), Madame Astrid PRUNIER (pouvoir donné à Madame Renée THOMAÏDIS), Monsieur Guillaume ROBIC (pouvoir donné à Madame

Béatrice MACÉ), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Madame Fanny VEDRENNE (pouvoir donné à Madame Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Madame Alexandra GUILLORE), Madame Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 30 septembre 2024 ;

Vu les échanges en commissions, réunies du 2 au 7 octobre 2024 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré, à 11h10 ;

A pris acte

de la tenue du débat des orientations budgétaires en vue du vote du budget primitif pour 2025.

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20241010-24_DFE_SBUD_11-DE

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

Conseil régional de Bretagne – Octobre 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20241010-24_DFE_SBUD_11-DE

Ce débat d'orientations budgétaires pour 2025 porte naturellement sur l'année à venir mais il s'inscrit aussi dans une perspective pluriannuelle qui est celle de la mandature.

Ce débat a ses spécificités : il est le premier acte des étapes budgétaires annuelles de la collectivité, avant le vote du budget primitif, les délibérations modificatives, puis la présentation des documents portant sur l'exécution du budget (compte administratif, compte de gestion et rapport d'activité).

Le débat sur les orientations budgétaires se différencie notamment du budget primitif en portant sur des orientations et non sur de la programmation budgétaire détaillée. Il n'est pas suivi d'un vote et doit essentiellement éclairer les élus quant aux perspectives ouvertes et la stratégie financière suivie, avant leur traduction opérationnelle dans les programmes budgétaires. Son principal objet est l'alignement de la stratégie financière et budgétaire pluriannuelle avec le projet politique de la collectivité et le contexte général de plus en plus fluctuant. Le débat d'orientations budgétaire n'est donc pas une préfiguration du budget primitif.

Les orientations budgétaires sont donc essentiellement un exercice de cohérence et d'expression d'une vision stratégique.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires en vue du vote du budget primitif pour 2025.

Le Président,

Loïc CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20241010-24_DFE_SBUD_11-DE

SOMMAIRE

Sommaire.....	3
1 / Préambule : maintenir le cap	4
1.1 Les principales perspectives aux contours clairs sont les suivantes :.....	4
1.2 Une alerte réelle sur le maintien des grands équilibres.	5
1.3 Les Régions, pôles de stabilité et de constance dans l'action.....	5
1.4 A fortiori en Bretagne.	6
2 / La poursuite de la mise en œuvre opérationnelle du projet régional.	7
2.1 Le maintien d'un effort d'investissement à un niveau historique.....	8
2.2 La priorité donnée à l'exercice des services publics régionaux.....	9
2.3 La poursuite du soutien à l'activité économique et à la préparation des compétences de demain.	10
2.4 L'accélération constante de l'effort pour les transitions écologiques.	11
2.5 La confirmation du cap sur les enjeux de la maritimité de la Bretagne.	12
2.6 La priorité donnée aux enjeux de la cohésion sociale et territoriale et aux ferments de l'âme de la Bretagne.	13
3 / Un projet qui doit se déployer dans un contexte financier contraint et incertain, justifiant le maintien de notre stratégie budgétaire	16
3.1 Des indicateurs macroéconomiques soumis à de fortes fluctuations.....	16
3.1.1 Les coûts de l'énergie en voie de normalisation.....	16
3.1.2 Une désinflation rapide après le pic de début 2023.....	17
3.1.3 Des taux d'intérêts toujours élevés	17
3.1.4 Synthèse des projections en matière macroéconomique.....	18
3.2 Une situation économique qui impose une révision d'ampleur de la trajectoire des finances publiques	18
3.2.1 Une trajectoire budgétaire en loi de finances initiale pour 2024 décorrélée de la réalité économique.....	18
3.2.2 Des mesures correctives immédiates.....	18
3.2.3 Un effort considérable à faire dans les années à venir selon la Cour des comptes	19
3.2.4 Un programme de stabilité qui s'appuie sur une trajectoire révisée.....	19
3.2.5 Un avis critique du Haut Conseil des finances publiques.....	21
3.2.6 La note de la France abaissée d'un cran	21
3.2.7 L'ouverture d'une procédure pour déficit excessif par l'union européenne.....	22
3.2.8 Un effort de consolidation des finances publiques attendu dans un contexte institutionnel incertain	22
3.3 Les collectivités locales appelées à prendre part à l'effort	22
3.3.1 Une contribution qui passe par une évolution des dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5 point à celle de l'inflation	22
3.3.2 Une réforme de l'architecture financière de la décentralisation territoriale proposées par les rapports Woerth et Ravignon	23
3.4 Des perspectives incertaines en matière de ressources.....	24
3.4.1 Les fractions régionales de TVA.....	24
3.4.2 L'accise sur les produits énergétiques (ex-taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques) 26	
3.4.3 La taxe sur les cartes grises	27
3.4.4 Les autres recettes	27
3.4.5 La synthèse des perspectives d'évolution des ressources régionales	28
3.5 Des dépenses dynamiques qui imposent un pilotage resserré	28
3.5.1 L'impact de la conjoncture sur le budget de la Région	28
3.5.2 Une maîtrise des dépenses de fonctionnement plus que jamais nécessaire pour maintenir un niveau d'épargne suffisant	29
3.5.3 Un calibrage du programme pluriannuel d'investissement autour de 3 milliards d'euros pour la période 2022-2027	30
3.6 Une stratégie financière résiliente face aux crises successives	31
3.6.1 La préservation d'un cadre financier soutenable	31
3.6.2 Des conditions de financement qui se durcissent	32
3.6.3 La synthèse de la prospective financière	34
Focus sur l'évolution de la masse salariale	35

Les orientations budgétaires sont le premier acte du processus annuel de préparation budgétaire, devant aboutir à la présentation et au vote du budget primitif du Conseil régional pour l'année 2025, en décembre prochain.

1 / PREAMBULE : MAINTENIR LE CAP

Cet exercice est marqué cette année par plusieurs caractéristiques fortes :

Il s'agit du quatrième budget de la mandature, qui entre de fait dans sa seconde partie. Dans la chronique d'un mandat, et de la mise en œuvre d'un projet politique, ce basculement dans la seconde moitié de son exercice n'est pas neutre. Après une première phase dans les années 2021 et 2022 de mise en route, de définition des grandes stratégies, d'écriture des feuilles de route pluriannuelles ; après une seconde phase en 2023 et 2024 de structuration et de traduction de ces nouvelles orientations politiques et stratégiques dans les politiques publiques régionales ; les années 2025 et suivantes seront ainsi dédiées à la concrétisation opérationnelle des engagements du mandat dans l'action régionale du quotidien, au plus près du terrain.

L'année 2025 s'inscrit donc dans une dynamique forte d'actions au service de la mise en œuvre du projet politique porté par la majorité, avec le souci permanent d'une traduction très concrète des engagements pris. Cette continuité traduit la conviction que la persévérance et la constance sont nécessaires à l'efficacité de politiques publiques qui veulent avoir un impact réel sur le présent et préparer l'avenir. Mais cette nécessaire constance doit aussi s'adapter au contexte fluctuant, intégrer les chocs de plus en plus forts et soudains que les institutions ont à subir.

Par ailleurs, le changement du calendrier budgétaire du Conseil régional, prévoyant le vote du budget primitif pour 2025 dès le mois de décembre, a un impact mécanique sur l'élaboration des orientations budgétaires qui sont, elles aussi, avancées de deux mois par rapport à la pratique de la collectivité. Elles sont aussi avancées de deux mois au regard du calendrier budgétaire de l'Etat, ceci modifiant forcément le niveau de précision que nous avons de la connaissance des évolutions attendues des politiques nationales et du cadrage budgétaire dans lequel le Conseil régional doit s'inscrire.

L'exercice est rendu encore plus complexe, cette année, par le contexte institutionnel exceptionnel que nous connaissons, où, au moment où ces lignes sont écrites, soit à moins de trois semaines du dépôt prévu du projet de loi de finances sur le bureau de l'Assemblée nationale, la France n'avait pas de gouvernement constitué.

Si nous étions depuis plusieurs années entrés dans une période d'incertitudes devenues structurelles, jamais la Région n'avait eu à préparer son budget dans un tel brouillard quant aux perspectives du budget de la nation et des efforts devant demain être demandés, aux collectivités, aux contribuables ou aux services publics en général.

1.1 Les principales perspectives aux contours clairs sont les suivantes :

Une situation excessivement dégradée des finances publiques nationales. Un niveau d'endettement ayant depuis longtemps explosé toutes les limites théoriquement posées par l'Union européenne. Une trajectoire réelle de la dette n'ayant rien à voir avec les trajectoires prévisionnelles sur lesquelles le pays est censé s'être engagé depuis plusieurs années. Une crédibilité des engagements pris par la France et son gouvernement dorénavant érodée. Une évolution des comptes publics, des dépenses comme des recettes qui ne semble plus être maîtrisée ni même parfois bien mesurée. D'année en année, le constat d'un niveau de déficit public déconnecté des anticipations faites et annoncées par le gouvernement pouvant interroger la fiabilité des comptes de la Nation.

Une pression qui ne peut que s'accroître de la part de l'Union européenne à l'égard de la France, d'ores et déjà placée en situation de procédure pour déficit excessif.

Une menace de la part des marchés financiers, pouvant se traduire par une dégradation de la note de la dette souveraine nationale, par une forte augmentation des taux d'intérêt, et en conséquence, par une soudaine difficulté de la France à se financer sur les marchés et à placer ses obligations assimilables du trésor.

Des perspectives de croissance économique en berne, qui ne permettent pas de compter sur elle pour apporter des réponses automatiques aux déficits des comptes. De fait, si certains indicateurs demeurent favorables, comme ceux de l'inflation, désormais revenue dans les tendances de l'avant conflit ukrainien ; du chômage, qui se stabilise après une phase de forte baisse ; ou du différentiel de croissance entre la France et plusieurs

autres pays d'Europe (dont désormais l'Allemagne), les incertitudes et menaces géopolitiques continuent de peser sur la conjoncture, sur le moral des acteurs économiques et sur leurs décisions d'investir et d'embaucher. Force est de constater que les incertitudes institutionnelles ont par ailleurs contrebalancé ce que la réussite éclatante des jeux olympiques a pu susciter de positif pour la dynamique économique.

Le risque d'une remontée du chômage, avec un niveau actuel qui demeure élevé si l'on veut bien regarder au-delà des seules catégories A, et les difficultés de recrutement qui ne cessent de s'accroître dans les territoires (phénomène qui n'est pas sans lien avec les réalités et perspectives démographiques) sont assez révélateurs d'une situation économique qui présente des signes inquiétants de fragilité.

La probabilité très forte, dans ce contexte général, et désormais confirmé par les orientations annoncées par le nouveau premier ministre, d'un budget national de rigueur, induisant très probablement des programmes d'économie dans les dépenses potentiellement drastiques et à court et moyen terme, faute d'aller chercher des recettes nouvelles.

Des services publics en crise, minés par des années de sous-investissement et de décisions erratiques, qui ne répondent plus aux besoins de nos concitoyens, dont l'angoisse et la colère s'expriment de plus en plus ouvertement. Des territoires et des élus qui se sentent abandonnés et démunis pour y répondre, faute de leviers d'action à la hauteur des enjeux.

Et face à cela la réalité de besoins toujours plus importants pour répondre à la demande sociale, en particulier celles de tous ceux que la situation exclut ou marginalise. Des besoins immenses pour anticiper les défis du changement climatique et sortir des énergies fossiles, une récente étude de I4CE évalue à plus de 11 milliards supplémentaires par an l'investissement des collectivités qui serait nécessaire pour répondre à minima au seul enjeu climatique... Des besoins très structurels pour intégrer les mutations démographiques en cours.

Une menace récurrente sur les finances des collectivités, ouvertement et faussement accusées par le Ministre démissionnaire d'être la cause des dérives de la dépense et de l'endettement. Ces accusations préfigurent-elles des annonces punitives sur le budget des collectivités ?

1.2 Une alerte réelle sur le maintien des grands équilibres.

Indépendamment de ces incertitudes conjoncturelles, on assiste à une aggravation continue, d'année en année, de la situation budgétaire des collectivités et singulièrement des Régions, dont le panier de ressources n'est plus adapté aux défis qu'elles doivent relever. Le Conseil régional le dénonce avec constance. Il alerte en particulier sur le risque à court terme d'une impasse majeure dans le système de financement des mobilités, dont le développement a été permis, depuis les transferts de compétences, par un effort propre massif et toujours renouvelé, mais parvient dorénavant aux limites de ses capacités.

La deuxième partie de ces orientations budgétaires détaille la situation actuelle et future. La Région réitère ici son alerte sur le fait que, faute d'une réforme en profondeur des finances publiques et du déblocage de nouvelles ressources financières, en particulier pour les mobilités, elle ne pourra plus, à court et moyen termes, assurer le service public attendu par les bretonnes et les bretons, a fortiori, elle ne pourra plus assurer le financement des grands investissements nécessaires à la préparation de l'avenir.

1.3 Les Régions, pôles de stabilité et de constance dans l'action.

La situation est paradoxale et en réalité assez préoccupante.

Au moment où le pays a plus que jamais besoin d'investissement pour l'avenir, de réformes pour gagner en performance et en compétitivité, de services publics de proximité pour améliorer la vie de nos concitoyens, il n'en a plus les moyens, faute d'avoir depuis trop longtemps laissé filer les déficits et la dette. Au moment où, plus encore qu'hier, il aurait besoin d'un cap et d'une ligne claire, il est confronté à des incertitudes plus grandes que jamais et à des à-coups incessants.

Au moment où il aurait besoin d'un surcroît d'investissement pour répondre aux immenses défis du moment et de l'avenir, au cœur desquels se trouve le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité, la prise de conscience des limites planétaires et de la menace qui pèse sur le vivant, le pays se heurte à une impasse financière qui le conduit au contraire de ce qu'il devrait faire, à réduire ses investissements, et parfois à renoncer à ses grands projets d'avenir. La France est ainsi le pays occidental qui a la plus forte dépense publique, dont les citoyens constatent une grave dégradation de ses services publics et qui réduit le plus fortement ses dépenses d'investissement.

S'il n'est évidemment pas envisageable, dans un pays désespérément aussi centralisé que la France, et compte tenu de la faiblesse des compétences et des moyens octroyés aux collectivités locales et singulièrement aux

Régions, que ces dernières se substituent aux carences de l'Etat, il n'en est pas moins vrai qu'elles ont une responsabilité plus grande que jamais.

Premiers investisseurs public locaux, les Régions ont le devoir de maintenir autant qu'elles le peuvent leur niveau d'investissement comme soutien à l'activité économique et moteur des transitions écologiques.

Responsables, avec les autres niveaux de collectivités, de services publics de proximité connectés à la vie quotidienne des habitants, dont ceux des mobilités en particulier, les Régions doivent et peuvent contribuer directement à l'amélioration du service rendu. Elles peuvent ainsi participer à rendre meilleure et plus simple la vie de nos concitoyens.

En charge de politiques majeures pour favoriser l'activité et préparer l'avenir, notamment autour des enjeux de développement économique, de soutien aux entreprises et de préparation aux compétences humaines de demain, les Régions peuvent et doivent accroître leur effort pour anticiper et préparer la Bretagne aux défis qui sont devant nous et accompagner l'émergence de l'économie de demain, ancrée dans les territoires, génératrice de bien-être humain et respectueuse des équilibres naturels.

En charge d'une responsabilité stratégique majeure, notamment du fait d'une compétence de cheffe de file des politiques environnementales, en lien avec les enjeux des transitions, les Régions peuvent et doivent accélérer, autant que possible, les mouvements engagés. Chacun voit bien qu'ils sont encore trop hésitants, prennent du retard face aux défis formidables auxquels nous avons à faire face. Et au moment où il conviendrait d'accroître l'effort, alors que l'Etat tergiverse à prolonger son intention de planification écologique, au moment où les coupes sombres du budget national semblent devoir se porter en premier lieu sur les crédits de l'environnement, les Régions doivent maintenir leur effort, avec les moyens dont elles disposent.

Engagées dans des politiques volontaristes qui contribuent aux équilibres territoriaux et à la nécessaire cohésion sociale, les Régions peuvent et doivent, au moment où les tensions de notre société sont les plus fortes, maintenir leur engagement fort pour l'aménagement durable et sobre du territoire, et la solidarité entre les différents espaces de vie, urbains et ruraux, pour les politiques de soutien à la culture, aux langues de Bretagne et au sport et à tout ce qui fait le ciment social, au quotidien et en proximité.

Fortes, enfin, d'une réelle stabilité institutionnelle, au service d'un mandat de plus de six ans, les Régions ont aussi le pouvoir et le devoir d'apporter à leurs partenaires comme à leurs administrés, usagers et concitoyens, le maximum de lisibilité, de stabilité et de clarté quant au cap suivi et aux buts poursuivis.

1.4 A fortiori en Bretagne.

Cette responsabilité des Régions que l'on pourrait qualifier d'historique, est une évidence en Bretagne, compte tenu de l'histoire régionale, de la spécificité de ses territoires, de sa forte identité, de sa cohérence géographique, de sa cohésion sociale, mais aussi de la vigueur du sentiment régional, voire régionaliste. La Bretagne se singularise dans le concert des régions.

La Région Bretagne revendique le lien entre ces deux dimensions de son action et de ses responsabilités que sont la production d'un service public de proximité et son rôle stratégique : pas de stratégie effective sans traduction concrète sur le terrain et dans la vie quotidienne et pas d'action publique concrète et efficace si elle ne s'inscrit dans une vision stratégique et collective assumée.

Cette méthode bretonne, constante, confortée en 2023 et 2024, sera poursuivie en 2025 au service d'un projet régional qui vise à concilier les objectifs d'un développement durable, d'un renforcement de la performance économique au service d'enjeux de souveraineté ; l'accélération des transitions écologiques pour répondre aux défis majeurs du climat, de la décarbonation et de l'adaptation et de la préservation de la biodiversité et des ressources ; et la préoccupation de la cohésion sociale, particulièrement mise à mal dans ce contexte de transitions et face aux tensions multiples qui percutent notre société.

Ce projet régional, que la Région décline dans les trois slogans que sont : « plus d'emploi et moins de carbone, bien vivre partout en Bretagne et Plus de Bretagne », connaîtra en 2025 de nouvelles concrétisations, dans la continuité de l'action des précédentes années, à travers la recherche d'une mobilisation optimale de tous les moyens disponibles.

2 / LA POURSUITE DE LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU PROJET REGIONAL.

En réponse aux nouveaux défis qui interpellent l'action publique, la Région Bretagne a posé depuis le début de la mandature son cadre stratégique. Aux multiples schémas qui s'étaient cumulés se sont désormais substitués des documents en nombre limité permettant de tracer les perspectives du territoire, situant l'action de la Région dans une perspective de moyen terme et facilitant la nécessaire coordination régionale sur les grands enjeux transversaux. Ils structurent l'essentiel du projet régional en tissant des liens et des synergies avec l'ensemble du territoire :

- Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) portant les enjeux d'aménagement et de transitions écologiques, totalement transversal ; ayant vocation à orienter l'ensemble des politiques publiques de la Région et au-delà, oriente les grandes contractualisations de la Région et sa gestion des fonds européens, il s'adresse très directement aux politiques d'aménagement et de mobilités, et de préservation de l'environnement. L'étendue de son périmètre en fait un objet évolutif, devant régulièrement intégrer les nouvelles normes internationales, législatives ou réglementaires ou se mettre au diapason des grandes mutations en cours, en réajustant ses objectifs et ses règles propres. Il a trouvé son premier prolongement dans le rapport dédié à la stratégie climat, présenté en session de décembre 2021, visant à accélérer la sortie des énergies fossiles. Il s'est prolongé avec les trajectoires partagées pour la mise en œuvre de la sobriété foncière.
- La Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES) portant les enjeux de développement économique et social, elle s'adresse en particulier aux politiques régionales de développement économique, de développement des formations, initiales et continues, elle est pour une part une déclinaison des orientations du SRADDET, notamment par l'intégration des enjeux de développement durable et de prise en compte des transitions environnementales qu'il doit articuler avec le soutien à l'activité, le défi de la réindustrialisation et l'impératif du soutien à la cohésion sociale.
- La stratégie régionale mer et littoral, portant les orientations spécifiques et transversales en matière de maritimité, oriente l'ensemble de nos actions, des contractualisations régionales, de gestion des fonds européens, elle se situe également au croisement des autres stratégies afin d'assurer la bonne place des enjeux maritimes. Elle est une marque de différenciation majeure de la Bretagne dans le concert des régions.
- Les stratégies de mobilités, portant sur les politiques régionales en matière de transports public et d'infrastructures, ferroviaires, portuaires, aéroportuaires, de fret & logistique. Ces stratégies sont elles-mêmes pour une grande part une déclinaison des deux grands schémas transversaux présentés plus haut. Elles répondent à des enjeux croisés d'aménagement du territoire, de développement économique, de préservation environnementale et de défi climatique, mais aussi de qualité de vie au quotidien et de cohésion sociale.
- Les politiques régionales au service de la culture, des langues, du sport, du patrimoine, des canaux de Bretagne, du tourisme, portant pour l'essentiel sur des compétences partagées. Ces politiques régionales s'inscrivent naturellement dans les grands principes et orientations de la Breizh COP. Elles sont autant de réponses de proximité au défi de la cohésion sociale, à l'aspiration au quotidien de nos concitoyens à participer à la vie de la société et à vivre mieux ensemble. Elles parlent au corps et à l'âme et dépassent ainsi les contingences de la survie quotidienne.

Le budget pour 2025 s'inscrit dans le cadre de six grandes orientations

- 1 - Le maintien d'un effort d'investissement à un niveau historique.
- 2 - La priorité donnée à l'exercice des services publics régionaux.
- 3 - La poursuite du soutien à l'activité économique et à la préparation des compétences de demain.
- 4 - L'accélération constante de l'effort pour les transitions écologiques.
- 5 - La confirmation du cap sur les enjeux de la maritimité de la Bretagne.
- 6 - La priorité donnée aux enjeux de la cohésion sociale et territoriale, à l'âme de la Bretagne.

2.1 *Le maintien d'un effort d'investissement à un niveau historique.*

Le Conseil régional confirmera par son budget primitif un engagement dans un programme pluriannuel d'investissement (PPI) d'un dimensionnement historique, révélateur de l'ambition de son projet de mandat. Dépassant les 3,1 milliards d'euros sur la période 2022 à 2027, il se traduit sur chacune des années concernées par un niveau d'engagement soutenu, supérieur au PPI de la précédente période, dont on rappelle pourtant qu'il couvrait une partie du financement du projet Bretagne à grande vitesse, le projet de développement du port de Brest et les premières phases de Bretagne très haut débit. L'exécution de ce PPI en engagement est à mi-chemin puisque sur les plus de 3 milliards prévus, 1,5 milliards restent à engager.

Pour les trois années à venir, le PPI régional retient les cibles d'investissement à hauteur de :

Plus de 375 millions sur les lycées pour assurer leur modernisation, leur adaptation aux exigences pédagogiques et démographiques à venir, dont les perspectives sont à la baisse, leur adaptation aux enjeux climatiques. S'y ajoutent 45 millions qui seront engagés pour les équipements des lycées.

Plus de 350 millions pour permettre le développement des infrastructures et outils au service des mobilités du quotidien et des marchandises, mettre en œuvre les engagements du volet mobilités du CPER, réponse essentielle aux attentes sociales de nos concitoyens, aux défis de l'aménagement du territoire, du développement économique et au défi des transitions climatiques.

Près de 200 millions pour la modernisation, la mise aux normes et le verdissement de nos ports, dans le cadre de la stratégie votée en session en 2024, avec la mobilisation attendue des engagements de l'Etat au titre du CPER. Le projet d'investissement sur le terminal du Naye à Saint Malo, entrera dans sa phase opérationnelle et représentera, avec un montant d'investissement global de la Région de plus de 150 millions d'euros l'un des projets phares de la fin de la mandature.

172 millions de soutien au développement économique intégrant l'effort constant de la Région pour accompagner les évolutions de l'agriculture, dans une période où le modèle de la polyculture élevage est remis en question ; favoriser l'installation, soutenir l'innovation de l'industrie agroalimentaire, et appuyer les investissements dans les filières halieutiques ; favoriser la transition vers un modèle circulaire... S'y ajoutent plus de 33 millions d'engagements en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et des jeunes pour anticiper et préparer l'avenir.

Plus de 92 millions encore pour assurer la finalisation du plan Bretagne très haut débit devant conduire à ce que l'ensemble des bretons, dès la fin 2026 et quel que soit leur lieu de vie, puissent accéder à un service internet de très haut niveau.

Plus de 90 millions affectés aux enjeux de l'aménagement du territoire et du logement, en soutien aux territoires et au défi de l'équilibre territorial, en soutien aussi à la vitalité de tous les territoires et en particulier, avec l'effort de péréquation, à ceux qui ont moins de moyens ou d'atouts.

Plus de 65 millions dédiés à nos canaux de Bretagne et au soutien au tourisme dans le cadre des destinations et des projets de valorisation du patrimoine qui font la richesse de l'identité bretonne et la fierté des habitants de la région.

43 millions à engager en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche, en application de l'ambitieux contrat de plan voté en 2022 et désormais augmenté du lancement de l'expérimentation pour accélérer la rénovation thermique des bâtiments universitaires qui mobilisera 16 millions d'euros de la part de la Région pour un effet levier porté à 71 millions d'euros.

38 millions au titre des politiques environnementales, augmentées des 40 millions votés par le conseil régional pour accélérer les investissements sur son propre patrimoine, notamment pour le développement des projets photovoltaïques dans les lycées, dans les aéroports et les ports.

32 millions pour soutenir des investissements en matière culturelle et sportive, qui permettront l'émergence de grands projets.

2.2 La priorité donnée à l'exercice des services publics régionaux

Cette priorité donnée aux services publics dont la Région a la charge directe, dans un double souci de proximité, de renforcement de la relation à l'usager est une marque essentielle de ce mandat. Deux enjeux majeurs : le développement des mobilités du quotidien et la qualité de vie dans les lycées de Bretagne. La Région y consacre des moyens considérables et d'année en année, garantit que l'effort financier qui y est affecté demeure à minima constant.

Le grand défi est celui du déploiement d'une offre de mobilités pour tous, partout en Bretagne, articulant enjeux d'accessibilité et enjeux de proximité, répondant à l'enjeu du développement qualitatif et quantitatif de l'offre de mobilité, dépassant les frontières territoriales et les fractures liées aux compétences institutionnelles est devant nous.

Le travail collectif des autorités organisatrices pour bâtir ensemble le projet de Bretagne mobilités aboutira en 2025 en vue d'une meilleure articulation des offres de mobilité, en tout point du territoire. Cette ambition collective se traduit d'ores et déjà par les accords conclus entre la Région et les grands espaces territoriaux du nord, du sud, de l'ouest et de la plaque rennaise pour le développement futur du projet de SERM régional. Elle verra sa concrétisation avec la mise en service progressive, d'ici 2027, des 9 rames nouvelles déjà commandées par le Conseil régional. Le projet régional intègre également l'enjeu du développement des mobilités douces et multimodales, avec notamment le plan vélo qui sera présenté en session de décembre 2024.

Le service public de mobilité proposé par la Région permet ainsi de transporter plus de 70 millions de voyageurs par an en Bretagne, de proposer 400 trajets par jour desservant 126 gares avec, sur le TER, un niveau de régularité de 96 % qui place le service régional au premier rang des régions françaises. Il mobilise 500 cars interurbains et transporte 2,5 millions de passagers sur les liaisons maritimes vers les îles bretonnes. La Région vise un fort accroissement de l'offre TER avec des cibles de plus 50% à horizon 2035 et de plus 100 % à horizon 2040. Ce service public transporte aussi 100 000 élèves par jour, dans plus de 1000 communes desservies, avec plus de 25000 points d'arrêts.

2025 verra ainsi la confirmation de cette ambition régionale et collective, la poursuite et l'aboutissement des travaux d'élaboration et de mise en œuvre de la stratégie portuaire avec désormais une déclinaison par place portuaire ; la poursuite des travaux autour de la stratégie aéroportuaires qui sera complétée pour tenir compte des aéroports autres que régionaux et du dialogue avec l'Etat, de l'avenir de l'aéroport de Nantes ; la poursuite et l'accélération des travaux de construction partagée de la stratégie fret et de la logistique, dans le cadre de la conférence régionale du fret et de la logistique, avec l'Etat. Ces orientations contribuent très directement aux objectifs d'adaptation et de décarbonation face aux changements climatiques.

L'opérationnalité de ces diverses stratégies est favorisée par l'adoption du Contrat de plan Etat Région sur son volet mobilités. Est désormais engagé le travail de confirmation des engagements de l'Etat et de la Région par les conventions d'application, projet par projet, appelant la confirmation des engagements financiers de toutes les parties prenantes. Le bouclage des plans de financements sera compliqué dans une période où se confrontent une forte augmentation des coûts et des besoins d'investissements et par ailleurs une très forte contrainte budgétaire qui s'impose à tous.

Dans la droite ligne de ses prises de position lors des précédents débats budgétaires, la Région Bretagne renouvelle ses alertes sur l'impasse dans laquelle elle pourrait se trouver, à l'instar des autres Régions, pour le financement de ces services publics de mobilités et des investissements massifs que ces derniers exigent, dans un contexte de transitions écologiques, si le système de financement n'était remis à plat et ne permettait de mobiliser des ressources adaptées aux défis. Les prochaines lois de finance nationales devront y répondre. La Bretagne a fait des propositions en ce sens.

L'autre service public de proximité opéré par la Région est celui de l'accueil dans les lycées.

La compétence régionale pour la construction, la rénovation, l'entretien, la modernisation des lycées, est complétée par l'obligation d'assurer le fonctionnement et l'équipement des lycées, elle est encore complétée par des actions volontaristes visant notamment à favoriser les projets portés par les lycéens, en appui à la responsabilité pédagogique qui est celle de l'éducation nationale.

L'engagement financier de la Région pour soutenir les lycées bénéficie aux 116 lycées publics, à 77 000 élèves pour la rentrée 2024-2025, il porte sur 1 600 bâtiments, mobilise 110 millions de crédits d'investissement et 137 millions de crédits de fonctionnement. Cette responsabilité est assurée par plus de 2400 agents régionaux assurant accueil, entretien et restauration.

La qualité de vie au lycée se traduit par les efforts réalisés pour l'équipement, pour la modernisation des 85 internats, par l'aide aux 1ers équipements nécessaires aux élèves engagés dans les voies de formations professionnelles, par l'attention particulière portée à la restauration collective dans les cantines où sont servis 9 millions de repas de qualité par an. La Région y poursuit son effort pour le « bien manger pour tous » et le déploiement plus rapide des cibles de la loi Egalim.

La politique immobilière dans nos lycées publics fera l'objet d'un schéma prochain.

2.3 La poursuite du soutien à l'activité économique et à la préparation des compétences de demain.

2025 sera une nouvelle année pleine de mise en œuvre et de déploiement de la SRTES adoptée par l'assemblée régionale en avril 2022. Elle unifie les trois stratégies régionales portant sur les compétences, l'orientation et la formation, le soutien aux entreprises, à l'innovation et à l'international ainsi que l'appui à l'enseignement supérieur et à la recherche. Elle unifie aussi trois grandes orientations qui tournent autour des enjeux des transitions écologiques, de la souveraineté et de la cohésion sociale.

L'année sera encore marquée par une conjoncture instable et parfois menaçante, même si les indicateurs sont pour l'essentiel meilleurs en Bretagne que dans les autres régions, et des défis structurels majeurs. L'action de la Région en matière de développement économique et des compétences doit ainsi articuler réactivité au court terme, voir à l'immédiat, et anticipation et préparation de l'avenir.

Cette orientation se traduit par la poursuite de l'effort constant du Conseil régional pour accompagner l'agriculture bretonne dans ses défis, pour accompagner son adaptation aux évolutions sociétales, aux défis du changement climatique et de la protection de la biodiversité, aux mutations des marchés. Dans un contexte de fortes inquiétudes du milieu agricole en attente des déclinaisons de la Loi d'orientation agricole, l'enjeu consiste à réussir concomitamment le maintien d'une production de haute qualité qui fait la force et la fierté de la Bretagne, maintien qui implique de relever le défi de l'installation et du renouvellement des générations, et l'accélération des formidables mutations que l'agriculture bretonne a engagées depuis des années mais qui doivent encore accélérer.

Cet engagement exemplaire de la Bretagne se fait en appui sur la gestion d'une partie du FEADER, avec le souci de simplifier et d'accélérer les processus pour que les paiements soient effectifs et rapides. L'année sera aussi consacrée à influencer sur la réforme de la PAC, dont les enjeux sont vitaux pour la Bretagne. Des propositions seront faites pour que les spécificités bretonnes soient bien prises en compte. Tout ce qui pourra aller vers une forme de régionalisation permettra ainsi d'éviter que l'agriculture bretonne ne soit perdante au regard de priorités européennes qui ne tiendraient pas compte des enjeux de l'élevage et d'une agriculture au modèle familial.

Le développement des compétences demeure une priorité majeure de la Région qui mobilisera tous les moyens disponibles en s'appuyant sur la poursuite de la mise en œuvre du plan national de développement des compétences, en s'adaptant aussi à la nouvelle gouvernance liée à la mise en place de France Travail qui doit préserver les habitudes de travail en Bretagne, la territorialisation des actions et la qualité du dialogue social au sein du CREFOP.

L'objectif est de mieux accompagner les demandeurs d'emploi, et les jeunes dans leur formation, dans un contexte spécifique où il devient nécessaire d'identifier et de solliciter les personnes les plus éloignées de l'emploi, donc les plus difficiles à connaître et à accompagner.

La question de l'orientation est plus que jamais un défi essentiel et un verrou au moment où se conjuguent dans notre pays un accès à l'emploi qui demeure inégalitaire, notamment pour certaines catégories de personnes, et des difficultés de recrutement désormais structurelles. L'effort en ce domaine, reposant en grande partie sur le fonctionnement du réseau IDEO, sera poursuivi avec un souci très fort de proximité et de territorialisation (Offres de stages, Carrefours IDEO, ...). La remise en chantier des contrats d'objectifs emploi-formation pour accroître leur efficacité et leur impact et pour en faire des outils essentiels de gestion prévisionnelle des compétences, très directement liés aux réalités économiques actuelle et à venir, sera un axe de travail de l'année.

Le soutien aux entreprises sera poursuivi avec les priorités de la SRTES ; souveraineté, industrie, enjeux de relocalisation des achats, reconquête de marchés à l'international, promotion de l'innovation pour améliorer la productivité et la compétitivité des entreprises bretonnes, transition vers un modèle circulaire, émergence de filières nouvelles.

Le soutien aux filières clé de notre territoire sera poursuivi, en appui sur l'opérateur Bretagne développement innovation autour des priorités retenues par la SRTES : les EMR, la cyber sécurité, avec le déploiement du campus Bretagne cyber alliance, le soutien à la modernisation des IAA, l'appui à la structuration d'une filière hydrogène... L'accompagnement de la filière de la construction pour la massification de la rénovation thermique sera étudié, l'appui à la structuration des acteurs économiques liés aux filières de la défense pourra aussi connaître des développements.

L'action de la Région en matière de tourisme et d'aménagement des Canaux de Bretagne sera poursuivie pour faire de cette économie non délocalisable un levier durable d'aménagement du territoire en créant des

modèles économiques au bénéfice des habitants (pérennité des services et de nouvelles initiatives privées) toute l'année grâce à un modèle économique à base annuelle ; investissements en faveur du tourisme qui systématiquement sont pensés à chaque fois à destination des habitants...). 2025 verra les travaux de révision du schéma régional du tourisme.

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, l'année 2025 sera marquée par la poursuite des projets contractualisés avec l'Etat et les autres collectivités bretonnes, en particulier les projets du CPER. L'expérimentation pour la rénovation thermique des bâtiments universitaires entrera dans sa phase opérationnelle. 2025 sera également l'occasion de déployer les chantiers du renforcement de l'attractivité de la recherche, de l'engagement étudiant et de la carte des formations supérieures.

Dans un contexte de forte contrainte budgétaire, la rationalisation de nos outils d'appui et d'accompagnement demeurera une préoccupation forte et pourra conduire à des évolutions des structures comme des actions financées.

2.4 L'accélération constante de l'effort pour les transitions écologiques.

Le SRADDET, « schéma des schémas » notamment en termes d'aménagement, de transitions et de mobilités, est le document régional de référence. Il a connu en 2024 une première modification. Il connaîtra en 2025 une deuxième modification avant la révision prévue pour l'année 2026. L'enjeu est de formaliser l'ambition de la Bretagne d'être au rendez-vous des grands défis planétaires. Il s'agit pour elle de s'inscrire dans les trajectoires exigeantes résultant des engagements nationaux et internationaux de la France, mais plus simplement d'être à la hauteur du défi qui se présente de manière existentielle pour tous. Et au-delà des trajectoires de planification qui conduisent parfois à accroître le décalage entre ce qui devrait être fait et ce qui est fait réellement, ces modifications doivent être l'occasion de conforter la mobilisation des acteurs sur des plans d'actions opérationnels et efficaces.

Ce faisant, la Région apporte sa pleine participation à l'enjeu de planification écologique, un temps impulsée par le gouvernement et nécessaire à la réussite concrète des défis à relever. Si la planification nationale et sa déclinaison territoriale semblent marquer le pas du fait de l'instabilité institutionnelle nationale, la Bretagne entend poursuivre le mouvement, et les diverses démarches programmatiques sur lesquelles elle est engagée le démontrent.

2025 sera à cet égard une année importante qui mobilisera autant l'ensemble des politiques régionales liées à l'environnement (maritime, portuaire, canaux...) que la capacité d'animation et de coordination de la Région dans sa responsabilité de chef de file des politiques de transition.

La modification du SRADDET en 2025 portera essentiellement sur la révision des trajectoires en matière d'atténuation du changement climatique. Il s'agira d'aligner les trajectoires bretonnes sur les objectifs de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC). L'enjeu pour la Bretagne sera de construire un consensus ambitieux sur le « partage du fardeau » entre les différents secteurs d'activité, tenant le mieux compte des spécificités régionales et des capacités d'engagement de chacun.

La modification portera aussi sur la question de la gestion des déchets dans le cadre des objectifs du Sraddet de tendre vers le zéro enfouissement puis vers le zéro déchet. La mise en œuvre de ces objectifs reposera sur la nécessaire accélération de l'intégration de la culture de l'économie circulaire.

La seconde modification reviendra enfin sur l'enjeu de la sobriété foncière pour intégrer quelques évolutions dans la typologie des projets pouvant être imputés au compte foncier de solidarité régionale.

Plus largement, sera travaillée et portée l'élaboration d'une stratégie de sobriété foncière régionale qui au-delà de la seule planification, en co-construction avec les acteurs des territoires réunis dans la conférence régionale de gouvernance (CRG), visera à renforcer la sensibilisation au sujet et à développer tous les outils d'accompagnement nécessaires, en trouvant les voies d'une concertation citoyenne. C'est dans cet esprit que les travaux de préfiguration d'une « foncière long terme » en Bretagne, en lien avec l'EPF et la Banque des territoires pourra aboutir dans l'année à des propositions opérationnelles à fort impact. Une décision modificative pourra alors intervenir dans le courant de l'année.

Ces travaux seront complétés en 2025 par l'élaboration de la stratégie régionale de biodiversité qui viendra s'insérer dans le SRADDET et apportera à la planification écologique son volet portant sur la protection de la biodiversité.

Les travaux pour la mise en œuvre du plan régional d'adaptation au changement climatique seront également poursuivis en déclinaison de la trajectoire nationale posée en ce domaine.

Pour sa part, la Région s'engagera aussi dans un plan de transition bas carbone, devant être présenté en session de décembre, pour être pleinement responsable, sur ses propres activités, sur ses

propriétés et sur ses compétences en maîtrise d'ouvrage, afin d'apporter toute contribution à l'effort de réduction des gaz à effets de serre.

Ce plan de transition sera un outil nouveau, complémentaire au budget vert, au développement de critères écologiques dans nos politiques, ou à la diffusion de la culture de la sobriété dans les services, au service de la mesure et de la stimulation du Conseil régional pour intégrer les transitions dans toutes ses activités.

2025 verra aussi le renforcement des politiques opérationnelles conduites en matière environnementale, la poursuite du soutien aux acteurs territoriaux pour la mise en œuvre d'un service public du conseil et de l'accompagnement en matière de rénovation thermique des logements. 2025 sera une année de transition pendant laquelle la Région maintiendra son effort pour garantir aux territoires un soutien équivalent, dans l'attente que de nouvelles modalités d'action soient arrêtées avec l'Etat et l'ANAH.

Cette action sera substantiellement renforcée par le début de la mise en œuvre par le Conseil régional du fonds chaleur de l'ADEME dans le cadre d'une délégation de compétences signée en 2024. L'élargissement de cette délégation de mission aux actions en matière d'économie circulaire sera étudié.

Les travaux de préfiguration de ce que pourrait être un organisme régional de tiers financement de la rénovation thermique des particuliers seront poursuivis et devraient permettre des arbitrages dans le courant de l'année.

Les dispositifs de soutien aux opérations d'assainissement non collectifs pour la préservation des eaux littorales et de l'activité conchylicole, mise en œuvre dans le cadre des priorités du plan de résilience seront renforcées et déployées.

2.5 La confirmation du cap sur les enjeux de la maritimité de la Bretagne.

La stratégie régionale mer et littoral, débattue et adoptée en octobre 2023 a connu ses premières déclinaisons dès 2024. L'ambition est confirmée et se traduira en 2025 par le suivi et la mise en œuvre des divers engagements pris, ainsi que par le déploiement de nouvelles impulsions.

On en rappelle les trois grandes priorités :

- Renforcer l'économie maritime, en s'appuyant sur ses filières d'excellence, créatrice d'activités et d'emploi et au service des transitions écologiques ;
- Garantir des écosystèmes côtiers et des territoires maritimes performants et résilients ;
- Faire de la mer un vecteur de rayonnement à l'international et un vecteur d'identité et de bien être pour les bretonnes et les bretons.

Sa mise en œuvre s'appuie sur l'animation de la Conférence régionale mer et littoral, consacrée par décret comme l'instance bretonne de dialogue avec l'ensemble des grands acteurs concernés. Elle est un outil essentiel de concertation pour tous les grands projets mettant en cause les intérêts parfois divergents des acteurs et suscitant des conflits d'usage. Elle démontre la volonté et la capacité des acteurs bretons à se saisir de sujets sensibles, avec sérieux et sens des responsabilités.

La déclinaison opérationnelle de la stratégie maritime de la Bretagne se fait dans le cadre de feuilles de route thématiques et transversales portant sur les enjeux suivants :

- Le développement portuaire breton dans le cadre de la stratégie dédiée, dont la mise en œuvre sera incarnée sur l'ensemble des places portuaires sur cette seconde moitié du mandat.
- Le développement du secteur halieutique, reposant sur le plan de mobilisation et d'actions voté en 2024. A ce titre seront poursuivis les travaux permettant d'anticiper les négociations de la Commission avec le Royaume-Uni concernant le renouvellement des accords sur la pêche en eau UK post 2026... conséquence du Brexit. Une action de veille et de lobbying en lien avec les acteurs de la pêche en Bretagne mais aussi d'autres régions européennes concernées comme la Galice sera menée pendant toute l'année 2025 afin de défendre les intérêts de la région.
- Le développement des énergies marines renouvelables et la décarbonation du transport maritime.
- Le développement du nautisme et de la plaisance, dans le cadre de la feuille de route dédiée, au croisement des politiques maritimes, portuaires et fluviales.
- La gestion du trait de côte qui a aussi fait l'objet d'un débat et de l'adoption d'un plan d'action en 2024.
- L'éducation à la mer et la formation maritime qui feront l'objet de débats spécifiques dans le courant de l'année.

Dans le but de renforcer la place de la mer dans la vie des bretons, dont elle sera proposé l'adoption en session plénière d'une feuille de route éducation à la mer. Elle visera à favoriser l'accès de tous à la culture maritime, à faire de la culture maritime un levier pour les transitions, et à créer un cadre de transversalité interne pour une politique lisible et structurée en faveur de la culture maritime.

Une feuille de route sur les formations maritimes visera à répondre aux enjeux suivants : valoriser et rendre plus lisible l'offre de formations maritimes en Bretagne, notamment auprès des jeunes pour en faire un vecteur d'attractivité ; promouvoir l'immersion des jeunes dans des entreprises ou structures de l'économie maritime ; adapter l'offre de formations régionales au regard des besoins en emplois et en compétences nouvelles et des priorités régionales ; promouvoir et faciliter l'emploi des femmes dans les secteurs maritimes ; coordonner l'écosystème des acteurs maritimes de l'orientation et de la formation au service du développement des emplois et compétences maritimes.

2.6 La priorité donnée aux enjeux de la cohésion sociale et territoriale et aux ferments de l'âme de la Bretagne.

Ces enjeux d'équilibre territorial, de justice sociale, d'égalité et de préservation de ce qui fait la cohésion sociale, d'appui à la jeunesse, demeurent centraux dans le projet de mandat. Les réponses apportées par le Conseil régional sont transversales et se retrouvent dans la plupart, voire dans toutes les politiques sectorielles. Mais elles sont aussi portées par des programmes d'action relevant souvent d'un volontarisme spécifique de la Région, s'agissant de compétences partagées ou non dévolues obligatoirement.

La volonté régionale de diffuser la culture de l'égalité et notamment de l'égalité entre femmes et hommes se traduit par la prise en compte de ces enjeux dans l'ensemble des politiques régionales et résulte d'une action constante au sein des services, depuis 2004. Ce travail est illustré par le rapport dédié présenté en session, il se traduira dans l'année par la formalisation d'un plan d'action renouvelé donnant plus de visibilité et donc de force à l'engagement de la Région.

La priorité donnée à la jeunesse se traduit chaque année dans le rapport transversal budgétaire qui lui est dédié. Elle s'inscrit dans la mise en œuvre du plan de mobilisation des jeunes. Il s'appuie sur les compétences « lourdes » que sont la formation et les lycées, mais il connaît des déclinaisons transversales dans nombre de nos actions sectorielles : mobilités du quotidien avec des dispositifs spéciaux, mobilités internationales des jeunes et apprenants, avec la mise en œuvre des dispositifs tels qu'ils ont été revus en session en 2024, le soutien au Conseil régional des jeunes qui fera l'objet en 2025 d'une nouvelle installation mais également qui connaîtra quelques évolutions pour en renforcer l'impact, s'assurer d'une meilleure représentativité et d'une plus étroite connexion aux jeunes de Bretagne ainsi qu'aux politiques portées par la collectivité.

L'équilibre territorial résulte aussi d'un engagement d'une grande partie des politiques sectorielles à tenir compte de la carte de capacités afin de différencier les interventions ou d'appliquer des éléments de péréquation dans son action. C'est d'ores et déjà le cas en matière de tourisme, de développement économique, de culture...

La Région y dédie par ailleurs des politiques spécifiques et en participe le dispositif Bien vivre en Bretagne qui bénéficiera cette année encore d'une enveloppe d'engagement de 36 millions d'euros. 2025 verra le lancement de la réflexion pour anticiper les suites à donner à la politique bien vivre qui s'achèvera à la fin de l'année, et plus largement à toutes les politiques concourant à l'aménagement territorial. Le rapport présenté en session d'octobre portant sur la politique de la ville est un autre exemple du pilotage d'une action transversale, mobilisant un nombre important de directions et de programmes budgétaires au service d'une réelle action de proximité.

L'ambition d'aménagement de la Région porte en particulier sur les enjeux fonciers qui feront l'objet de nombreux travaux tout au long de l'année en co-construction avec les territoires et l'Etat. La Région y apporte son engagement politique assumés, son expertise, ses capacités d'animation et finance les données du MOS (Mode d'Occupation des Sols) pour jouer la carte de la solidarité territoriale en apportant à tous des outils d'observation et de suivi équivalents et performants.

2025 verra aussi la poursuite des travaux de mise en œuvre de la feuille de route habitat et logement. Dans ce cadre, compte tenu de ses compétences et de la réalité de ses moyens, la Région mobilise les leviers que sont : l'animation et l'impulsion d'une politique du logement « à la Bretonne » ; l'animation d'une stratégie foncière pour concilier offre de logement et sobriété foncière ; l'accompagnement des politiques territoriales et des acteurs du logement avec une priorisation sur les enjeux des transitions ; l'appui à la chaîne de production du logement en accélérant son adaptation aux impératifs des transitions.

La Région entend poursuivre son engagement dans cette question majeure pour la vie quotidienne des bretons au croisement des enjeux environnementaux, d'aménagement équilibré ; de développement économique et d'équité sociale. C'est ce qui la conduit à cibler son action en recherchant les actions avec lesquelles elle aura

le plus d'impact, au regard de ses compétences, des moyens dont elle dispose et dans le respect du principe de subsidiarité.

En lien avec l'Etat en 2025, elle mettra une capacité d'ingénierie et de conseil au service des collectivités pour les accompagner dans leur gestion et régulation des biens meublés de tourisme de courte durée. Pour rappel, entre 2014 et 2024, le nombre de logements sur Airbnb est passé de 90 000 à 1,2 Millions.

La préfiguration d'outils comme la structure de portage foncier long terme, la mobilisation du foncier régional ou la société de tiers financement sont autant de contributions que la Région pourrait apporter à la Bretagne. La mobilisation de ses leviers d'action en matière de développement économique et des compétences (contrat d'objectifs emploi-formation) pourra aussi accompagner le déploiement des filières liées à la rénovation thermique des bâtiments.

Comme lors des trois premières années du mandat, le budget régional reconnaît une place spéciale à trois compétences partagées, parce qu'elles sont essentielles à la force de la cohésion sociale bretonne : soutien **aux langues de Bretagne, au développement culturel, y compris la valorisation du patrimoine, et à l'activité sportive**. Elles sont au cœur du projet régional et dès lors, sont appelées à être, autant que possible, préservées des aléas de la contrainte budgétaire.

La Région poursuit la déclinaison opérationnelle du plan de réappropriation des langues adopté par l'assemblée régionale en décembre 2023. Cette politique linguistique volontariste passe notamment par l'observation de la situation sociolinguistique du territoire, à travers une nouvelle étude en cours de réalisation. Par ailleurs, la Région attend toujours une pleine mise en œuvre des différents axes **de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne 2022-2027 signée en 2022**.

En matière culturelle, l'effort est confirmé en 2025 pour la mise en œuvre des orientations de la politique régionale votée en 2022. L'enjeu est de consolider le soutien de la Région aux acteurs culturels et à leurs projets dans un contexte restant très difficile pour tous, au sortir de l'épisode du covid, puis de la période de forte inflation, au moment par ailleurs où certains acteurs publics, soumis à la contrainte budgétaire générale, font le choix du retrait.

Le soutien de la Région prend une coloration particulière avec la préoccupation de territorialisation des accompagnements dans le cadre de pactes territoriaux, engagement de la feuille de route culture, reposant sur des conventions territoriales à l'échelle des EPCI. La Région cherche aussi à encourager les expérimentations permettant en particulier une meilleure prise en compte des droits culturels des personnes habitant le territoire, au travers de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, avec une priorité à l'attention de la jeunesse. Ces pactes permettent d'apporter un appui particulier aux territoires pour améliorer les conditions d'une vitalité culturelle au plus proche des habitants et d'assurer le repérage d'initiatives citoyennes singulières sortant du cadre habituel de l'intervention régionale.

Le soutien à la vitalité de la création culturelle se traduit aussi dans l'organisation de la fête de la Bretagne : des initiatives locales d'associations et collectivités sont soutenues partout sur l'ensemble du territoire régional et à l'international à travers la mobilisation de la diaspora bretonne dans le cadre de la politique en faveur des bretons du monde, pour un temps fort de 10 jours donnant à voir, sous une même bannière, la diversité des expressions artistiques et culturelles, amateurs et professionnelles, qui composent la Bretagne.

La Région poursuivra aussi son appui au secteur de la création audiovisuelle avec par exemple le soutien à la création des postes de médiateurs cinéma permettant de donner des clefs de compréhension du film et de l'art cinématographique pour tous les publics bretons. Des postes seront accompagnés en 2025 en complément de l'opération Lycéens et apprentis au cinéma en Bretagne destinée aux lycéens et apprentis sur le temps scolaire.

Le financement du projet ambitieux de la cinémathèque de Bretagne, basé sur la valorisation des archives cinématographiques et leur accès à des publics très larges en Bretagne marquera aussi l'année 2025. Un soutien renforcé au fonctionnement sur trois exercices, a été engagé à partir de 2023. Ces nouvelles conditions devraient garantir à cet équipement régional majeur, de pouvoir franchir un seuil de développement indispensable à sa pérennité.

L'action de la Région en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine, qui permet d'une part de soutenir une filière à l'impact économique très important et d'autre part d'incarner le désir de sobriété foncière en réutilisant des biens existants sera prolongée.

Sur le plan sportif, la réussite éclatante des JOP, à la préparation desquels la Région s'était associée en 2024, a démontré combien le sport dépasse le sport, dans la capacité que cet événement planétaire a eu de créer dans notre pays une « parenthèse enchantée », donnant à voir ce que pouvait être encore la France, quand elle sait s'unir autour d'un objectif partagé, et être fière d'elle-même. Cela ne peut que conforter le Conseil régional dans sa conviction de l'importance de ce secteur qui contribue à la fois à la qualité de la vie, à la santé publique,

à l'aménagement du territoire et au développement économique, mais plus généralement à la cohésion sociale, voire au bonheur public.

Aussi la Région poursuivra-t-elle son action en 2025 en soutien aux organisateurs d'événements sportifs : environ 130 événements aidés en Bretagne pour un budget de 1.3 million d'euros avec des compétitions en 2025 telles que les Championnats de France cycliste sur piste à Loudéac (junior et Elite), les championnats de France de gymnastique à Saint-Brieuc organisés pour la première fois sur un même site et à une même période ou encore les internationaux de Badminton à Cesson-Sévigné auxquels s'ajoutera en 2025 le départ du tour de France féminin avec trois étapes en Bretagne. Ces événements sont de véritables moments de convivialité, de partage et de lien social autour du sport.

Elle soutiendra aussi les associations sportives scolaires dans les lycées publics et les lycées privés ; environ 100 associations aidées, parce que ce dispositif permet d'augmenter la pratique sportive chez les jeunes bretonnes et bretons, et éduquer ces mêmes jeunes aux valeurs du sport à travers une expérience collective.

3 / UN PROJET QUI DOIT SE DEPLOYER DANS UN CONTEXTE FINANCIER CONTRAINT ET INCERTAIN, JUSTIFIANT LE MAINTIEN DE NOTRE STRATEGIE BUDGETAIRE

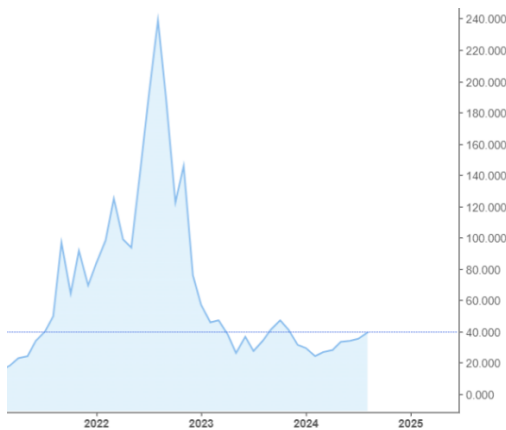
Dans un contexte de crises successives qui affectent les finances publiques dans leur ensemble, et les finances régionales singulièrement, se fixer une trajectoire financière soutenable et conserver une capacité d'action est un défi qui nécessite flexibilité et pragmatisme dans la conduite de nos politiques publiques et une ré-interrogation permanente de nos interventions au regard des contraintes et des enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

3.1 Des indicateurs macroéconomiques soumis à de fortes fluctuations

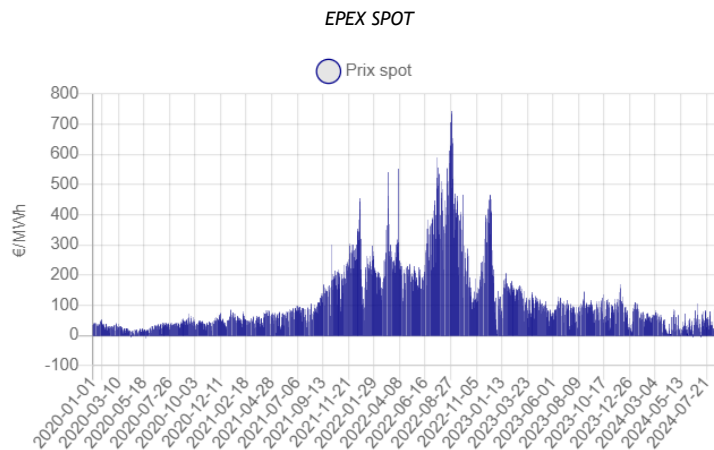
3.1.1 Les coûts de l'énergie en voie de normalisation

Après deux années de flambée des coûts énergétiques, les prix du gaz et de l'électricité semblent en voie de normalisation. En 2022, la guerre opposant l'Ukraine et la Russie avait accentué la hausse généralisée des prix des matières premières, impactant tout particulièrement le marché du gaz. La hausse du prix du gaz avait mécaniquement conduit à une hausse du prix de l'électricité, du fait des règles européennes. Ces augmentations se sont répercutées sur les prix des produits manufacturés, de l'alimentation et des services, plongeant en quelques mois l'économie mondiale dans une spirale inflationniste. Les tensions géopolitiques continuent de susciter des inquiétudes sur l'évolution du prix du gaz. Toutefois, l'Europe a constitué des réserves et diversifié ses sources d'approvisionnement et semble désormais en situation de gérer les perturbations de l'offre et de maintenir des prix stables. En ce qui concerne l'électricité, le mégawattheure qui coûtait 50 euros en début d'année 2021 et jusqu'à 700 euros en septembre 2022 se négocie désormais autour de 80 euros.

Prix du gaz sur les marchés de gros
Cours TTF (Title Transfer Facility) des Pays-Bas
(référence à l'échelle européenne)



Prix de l'électricité sur le marché de gros



Source : Nord Pool

En France, le gouvernement a mis en place une série de dispositifs d'atténuation de la flambée des coûts énergétiques : un « bouclier tarifaire » pour atténuer l'augmentation naturelle des tarifs réglementés ; un filet de sécurité ayant vocation à prendre en charge 50% du surcoût d'énergie au-delà de la dynamique des recettes pour certaines catégories de collectivité locales et un « amortisseur électricité » qui permet de bénéficier d'un soutien automatique de l'État, directement appliqué par le fournisseur d'électricité (au titre de ce dispositif, l'État a pris à sa charge 50 % du prix de l'électricité au-delà d'un prix de référence de 325 euros le mégawattheure sur les factures d'électricité pour la part impactée par les prix de marché). Les lycées publics de la Région ont pu bénéficier de cet amortisseur électricité.

3.1.2 Une désinflation rapide après le pic de début 2023

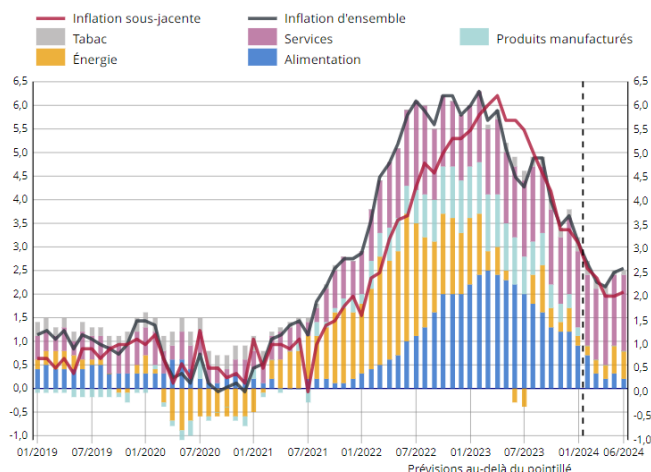
En France, l'inflation s'est envolée jusqu' à +6% entre fin 2022 et début 2023, niveau inégalé depuis 1985. L'évolution des prix a principalement touché les secteurs de l'énergie puis de l'alimentation. La hausse des prix de l'énergie exerce un double effet sur l'inflation, l'un direct, l'autre transitant par le système productif.

Depuis début 2023 on assiste à une diminution rapide de l'inflation, qui reste positive mais décélère jusqu'à se rapprocher de +2%, valeur cible de la Banque centrale européenne. Cette décrue est principalement portée par le ralentissement des prix de l'énergie et de l'alimentation. On espère que ce reflux de l'inflation puisse entraîner progressivement un redémarrage de la consommation.

Inflation

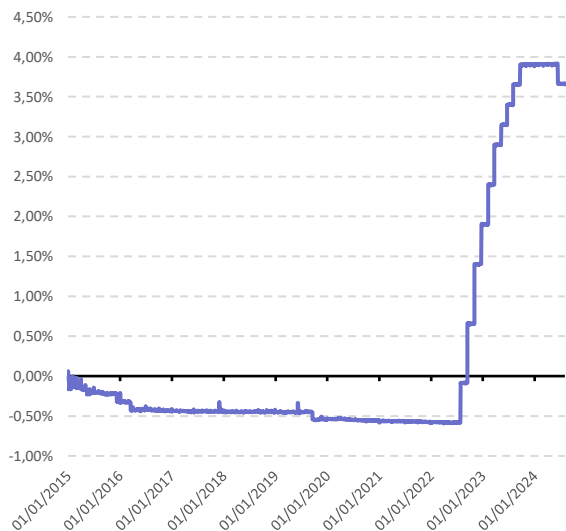


Inflation d'ensemble et contribution par poste (Source INSEE)



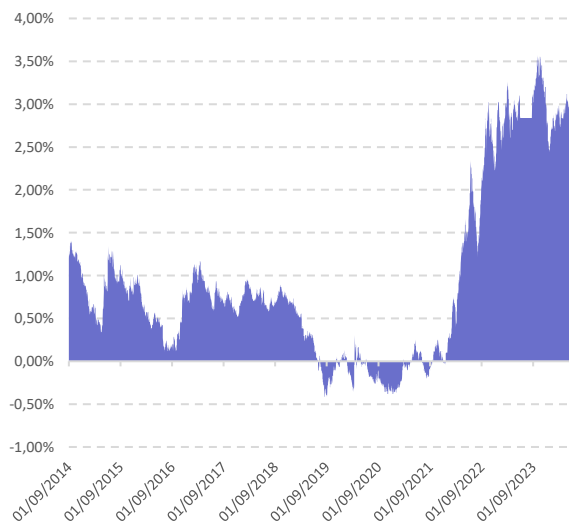
3.1.3 Des taux d'intérêts toujours élevés

Evolution des taux courts (trésorerie) €ster



L'€ster (Euro Short-Term Rate), nouvel indice monétaire lancé le 2 octobre 2019 par la BCE qui remplace l'indice Eonia dans la zone euro, avoisine fin juillet 2024 les 3,65%.

Evolution des taux longs (emprunts)



Le TEC 10, taux long de référence sur les marchés s'élève désormais à 3,01% (au 31/07/2024). Pour rappel, ce taux était proche de 0% mi-décembre 2021.

Ce ralentissement de l'inflation est aussi la conséquence de la politique monétaire de la Banque centrale européenne. En 2022, cette dernière a révisé sa politique monétaire afin de lutter contre l'inflation galopante. La BCE s'est ainsi engagée dans un cycle de relèvement des taux sans précédent pour endiguer la diffusion de la hausse des prix à toute l'économie en portant ses taux directeurs à 4%, au terme de dix hausses successives,

leur plus haut niveau historique depuis la création de l'euro. En juin 2024, l'inflation par la banque européenne étant presque atteinte, elle a, pour la première fois depuis 2019, abaissé ses taux directeurs d'un quart de point passant ainsi de 4 % à 3,75 %.

Ce resserrement monétaire destiné à juguler l'inflation présente cependant l'inconvénient de réduire les capacités d'emprunt des ménages et des entreprises en rendant le crédit plus coûteux, de restreindre l'investissement et finalement de pénaliser la croissance en ralentissant l'activité économique.

3.1.4 Synthèse des projections en matière macroéconomique

Dans un contexte politique incertain en France et toujours sous tension au niveau géopolitique, les prévisions macroéconomiques retenues par la Banque de France pour les années à venir tablent sur une sortie progressive de l'inflation sans récession, malgré une certaine atonie du PIB début 2024, permettant d'espérer une reprise de la croissance plus nette en 2025 puis 2026.

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9

Source : Banque de France, juin 2024

- L'inflation totale (Indice des prix à la consommation harmonisé ICPH) reculerait sensiblement pour retomber en moyenne annuelle à 2,5 % en 2024, puis à 1,7 % en 2025 et 2026, en raison du reflux des prix de l'alimentation, de l'énergie et des biens manufacturés.
- L'activité progresserait modérément en 2024 à 0,8 % ; la consommation des ménages bénéficierait cependant du rebond du pouvoir d'achat lié à la baisse de l'inflation. En 2025 et 2026, le gouvernement sortant tablait sur une croissance pouvant atteindre 1,2 % et 1,6 %, soutenue en outre par la reprise de l'investissement privé à mesure que les taux d'intérêt se détendraient.
- En ce qui concerne les taux d'intérêts à long terme, le point haut semble atteint, ils devraient désormais se stabiliser.

3.2 Une situation économique qui impose une révision d'ampleur de la trajectoire des finances publiques

Le pacte de stabilité et de croissance européen¹ impose en théorie aux États de l'Union de garder leur déficit sous la barre des 3 % du PIB et leur dette publique sous celle des 60 % du PIB.

3.2.1 Une trajectoire budgétaire en loi de finances initiale pour 2024 décorrélée de la réalité économique

Selon les prévisions du gouvernement en loi de finances initiale pour 2024, le déficit public devait atteindre - 4,9 % du PIB en 2023 et - 4,4 % du PIB en 2024. Les hypothèses de croissance économique sur lesquelles était fondée cette prévision se sont finalement révélées trop optimistes (+1,4% contre 1,1% en réalité) comme l'avait prédit le Haut Conseil des finances publiques. Les prix de l'énergie et l'inflation ont contribué à majorer les dépenses de l'Etat alors qu'en parallèle les rentrées fiscales ont fortement décéléré du fait du ralentissement de l'économie. Le déficit public s'est significativement creusé en 2023 à -5,5% du PIB, imposant la mise en place de mesures correctives immédiates.

3.2.2 Des mesures correctives immédiates

Dès le mois de février, moins de deux mois après l'adoption de la loi de finances initiale pour 2024, le gouvernement a procédé, par décret d'annulation, à 10 milliards de coupes dans les budgets 2024 de nombreux ministères (écologie, logement, éducation, sport, numérique). Un effort significatif et pérenne mais insuffisant au regard du dérapage budgétaire constaté en 2023.

¹ Adopté au Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997, le pacte de stabilité et de croissance (PSC) est l'instrument dont les pays de la zone euro se sont dotés afin de coordonner leurs politiques budgétaires nationales et d'éviter l'apparition de déficits budgétaires excessifs. Car à l'inverse de la politique monétaire, la politique budgétaire demeure une compétence nationale. Le pacte impose aux États de la zone euro d'avoir à terme des budgets proches de l'équilibre ou excédentaires.

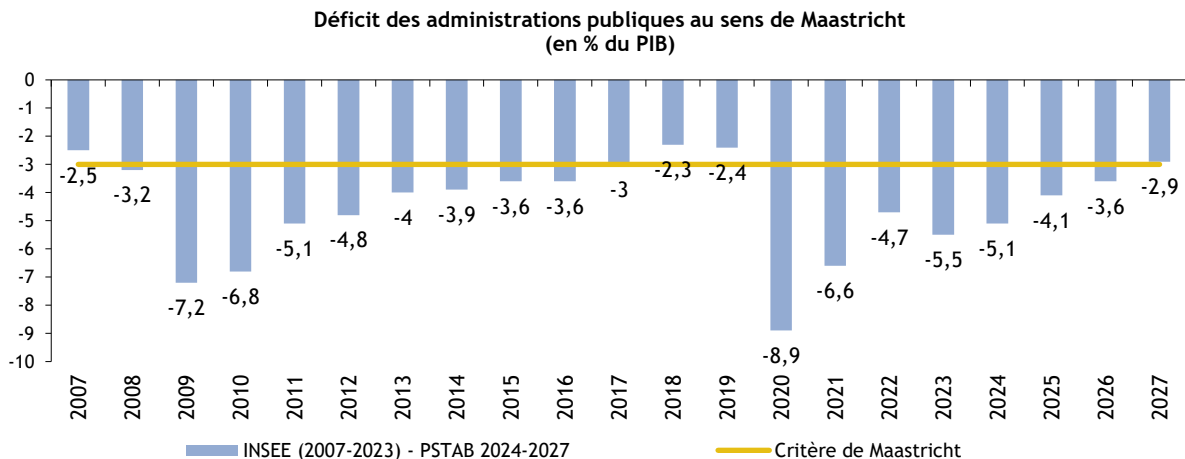
Des mesures d'économies qui se sont répercutées sur les Régions. Au mois de mai 2024, par un simple courrier du ministère du Travail, les régions ont été informées, sans concertation ni préavis, de la décision unilatérale de l'Etat de réduire de 36% les crédits de fonctionnement destinés à soutenir leur politique en faveur de l'apprentissage pourtant déjà intégrée dans leurs budgets pour 2024. Pour la Région Bretagne cela représente une perte de 2M€.

3.2.3 Un effort considérable à faire dans les années à venir selon la Cour des comptes

La Cour des comptes dans son rapport sur « la situation d'ensemble des finances publiques », publié en mars 2024, a sonné l'alerte sur la situation des finances publiques de la France classée « parmi les plus dégradée de la zone euro ». Une situation qui impose, selon la Cour, un infléchissement d'ampleur des dépenses de l'ordre de 50 milliards d'euros sur la période 2025-2027 pour tenir la trajectoire de réduction du déficit sous le 3 % du PIB en 2027.

3.2.4 Un programme de stabilité qui s'appuie sur une trajectoire révisée

Au printemps, le gouvernement a acté un nouveau plan d'économie de 10 milliards d'euros et officiellement abandonné l'objectif de réduction de la dette publique. La nouvelle stratégie budgétaire, traduite dans le programme de stabilité (PSTAB) 2024/2027 destiné aux instances européennes, vise désormais à stabiliser la dette publique aux alentours de 112% du PIB en 2027. Entérinant une situation durablement dégradée pour les comptes publics, le déficit attendu en 2024 est désormais de -5,1% du PIB contre -4,4% antérieurement. Des efforts massifs attendus pour le budget 2025 devraient, selon ce document, permettre néanmoins de ramener le déficit public sous la barre des 3% à horizon 2027.



En 2023, le déficit public au sens de Maastricht atteint 153,9 milliards d'euros, soit 5,5 % du produit intérieur brut après 4,7 % en 2022. Cette dégradation s'explique essentiellement par une évolution spontanée des prélèvements obligatoires nettement plus faible que la croissance en valeur du PIB. Cet impact a été pour partie compensé par l'extinction progressive des mesures d'urgence et de soutien, mises en place pendant la crise sanitaire, ainsi que par la baisse du coût des mesures pour lutter contre la hausse du prix de l'énergie.

Le déficit de l'État, qui porte l'essentiel de ces mesures, s'établit à 155,7 Md€ (après 148,4 Md€ en 2022) et celui des organismes divers d'administration centrale (ODAC) à 1,5 Md€. Le déficit des administrations publiques locales (APUL) se dégrade également (9,9 Md€ après 1,1 Md€), porté par le déficit des collectivités locales (5,5 Md€) et celui des organismes divers d'administration locale (4,4 Md€). Enfin, l'excédent des administrations de sécurité sociale (ASSO) s'accroît de 5,0 Md€ et s'établit à 13,2 Md€.

Quelles responsabilités en matière de dérapage des finances publiques ?

1/ Malgré les affirmations du Gouvernement force est de constater que le déficit public relève de sa seule responsabilité (sauf en période Covid où la Sécurité sociale était en déficit)

Déficit public en Mds€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Etat et Administration centrale	-81,9	-65,6	-67,8	-154,9	-144,5	-133,0	-156,9
Administrations publiques locales	1,4	1,8	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,9
Administrations de sécurité sociale	3,4	9,2	12,1	-48,3	-19,7	8,2	12,9

Part dans le déficit public	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Etat et Administration centrale	106,3%	120,1%	116,4%	74,8%	87,5%	105,7%	101,9%
Administrations publiques locales	-1,8%	-3,3%	4,4%	1,9%	0,5%	0,8%	6,5%
Administrations de sécurité sociale	-4,4%	-16,9%	-20,8%	23,3%	11,9%	-6,6%	-8,4%

Sur la période 2017 2023 l'Etat est responsable de 101% à 120% du déficit public hormis 2020 et 2021 où en période Covid les comptes de la Sécurité sociale sont déficitaires. La Sécurité sociale génère des excédents tous les ans sauf en 2020 et 2021.

Les collectivités locales oscillent entre excédent et déficit. Leur contribution au déficit public est le plus important en 2023 mais ne représente que 6,5% du déficit public. En valeur absolue cela représente 9,9Mds€ de déficit pour les collectivités locales en 2023 quand l'état est à 156,9Mds€ soit 16 fois plus ! Le malade est l'Etat, pas la Sécurité sociale ni les collectivités.

On rappellera qu'au sens de Maastricht le déficit correspond à un besoin de financement. Il ne s'agit pas de la capacité d'épargne ou du résultat de la section de fonctionnement mais cela correspond au flux d'endettement (modulo l'évolution du fonds de roulement)

2/ Cumul de déficits permanents, la dette publique relève à 83% de l'Etat

Reflet de la responsabilité constante de l'Etat dans les déficits publics, la part de l'Etat dans la dette publique ne fait que croître depuis 2017. Elle atteint 83,4%.

Dette publique en Mds€	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Etat et Administration centrale	1 836,0	1 910,2	1 983,0	2 161,0	2 308,2	2 438,2	2 587,2
Administrations publiques locales	200,3	205,0	209,3	228,7	244,1	244,6	250,4
Administrations de sécurité sociale	226,1	204,6	193,8	272,4	274,4	270,8	263,7

Part dans la dette publique	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Etat et Administration centrale	81,2%	82,3%	83,1%	81,2%	81,7%	82,6%	83,4%
Administrations publiques locales	8,9%	8,8%	8,8%	8,6%	8,6%	8,3%	8,1%
Administrations de sécurité sociale	10,0%	8,8%	8,1%	10,2%	9,7%	9,2%	8,5%

La dette de l'Etat est 10,3 fois plus élevée que celle des collectivités locales et 9,8 fois plus importante que celle de la Sécurité sociale.

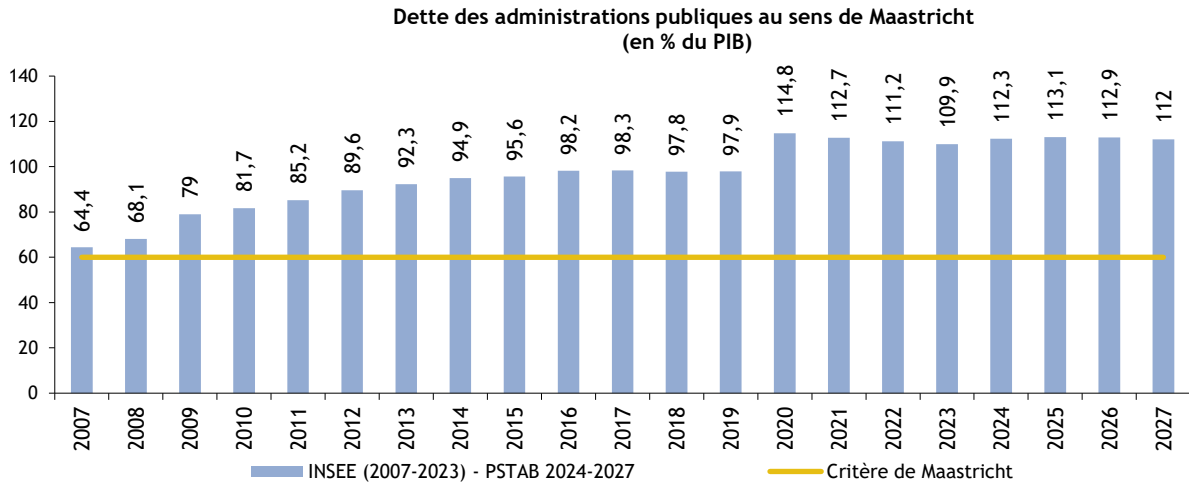
3/ Un Etat endetté et en déficit alors qu'il n'investit presque plus...

Le déficit de l'Etat représente 101% du déficit public. La dette de l'Etat représente 83% de la dette publique.

... mais les dépenses de l'Etat ne représentent que 45% des dépenses publiques. Autrement dit l'Etat s'endette de plus en plus alors même qu'il contribue de moins en moins à l'impact redistributif de l'action publique.

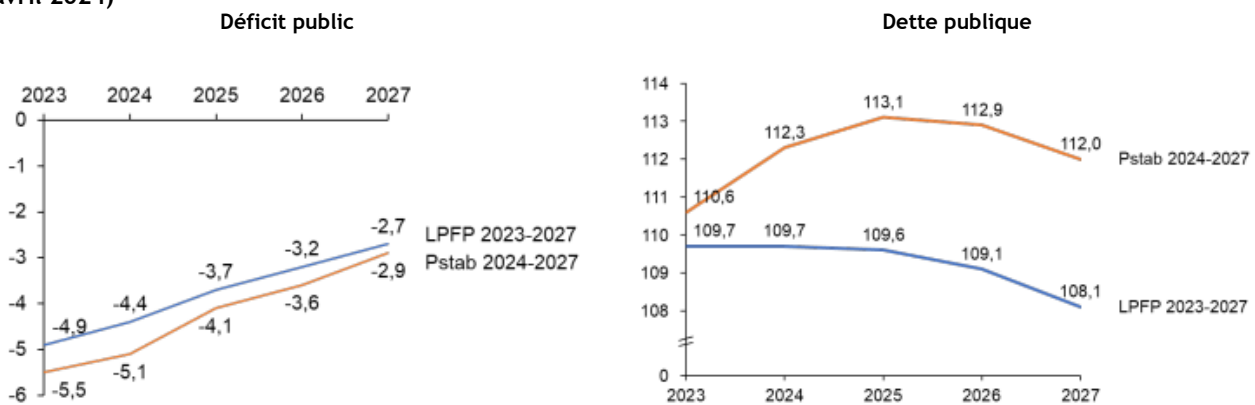
Encore pire, l'Etat s'endette à long terme pour financer des dépenses courantes car sa part dans les dépenses d'investissement ne représente que 34% de l'investissement public (donnée 2021).

En synthèse il faut retenir 3 chiffres : l'Etat représente 101% du déficit public, 83% de la dette publique et 34% des investissements publics. Qui est malade ? Qui doit recevoir le traitement ?



La dette publique au sens de Maastricht augmente de 147,8 Md€ en 2023 et s'établit à 3 101,4 Md€. Le ratio de dette publique en points de PIB se réduit à 109,9 %, après 111,2 % fin 2022, en raison de la hausse du PIB en valeur (+6,3 %).

Les trajectoires comparées d'évolution du déficit public et de la dette publique (en pourcentage du PIB) entre la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (décembre 2023) et le programme de stabilité 2024-2027 (avril 2024)



Source : commission des finances du Sénat, d'après la LPFP 2023-2027 et le programme de stabilité 2024-2027

Le dérapage du déficit public a rendu caduque la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027 et obligé le gouvernement à présenter une nouvelle trajectoire pluriannuelle dans le programme de stabilité 2024-2027 communiqué à la commission européenne.

3.2.5 Un avis critique du Haut Conseil des finances publiques

Dans son avis rendu au mois d'avril 2024, le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) a, une nouvelle fois, jugé trop optimiste cette trajectoire révisée indiquant que l'effort massif de réduction des dépenses envisagé par le gouvernement manquait à ce stade de crédibilité, faute d'informations documentées sur les économies projetées. Il a également soulevé un manque de cohérence du scénario proposé considérant que l'ajustement à la baisse des dépenses pèsera fatalement sur l'activité rendant inopérante l'hypothèse de progression du PIB retenue dans le programme de stabilité.

3.2.6 La note de la France abaissée d'un cran

Un avis partagé par l'agence de notation Standard and Poor's qui a dégradé fin mai la notation de la France comme l'avait fait l'agence FitchRatings dès l'année dernière. Le dérapage budgétaire constaté en 2023 et des réserves sur le scénario des finances publiques présenté dans le programme de stabilité 2024-2027 ont motivé la décision de l'agence faisant passer la notation de la France de « AA » à « AA- ».

3.2.7 L'ouverture d'une procédure pour déficit excessif par l'Union européenne

Le conseil de l'Union européenne a validé mi-juillet la proposition de la Commission européenne d'engager une procédure pour déficits publics excessifs à l'encontre de sept Etats membres de l'UE. Sont concernées l'Italie, la Belgique, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie, Malte et la France en raison de la possibilité d'un dérapage substantiel des finances publiques françaises.

Mise en sommeil depuis la crise sanitaire, la règle d'or des 3% du PIB pour le déficit public est désormais réactivée. Les pays en déficit excessif sont sommés d'améliorer immédiatement leurs finances publiques, considérant que les risques de long terme liés au vieillissement démographique, à l'augmentation des dépenses de défense et au dérèglement climatique constituent déjà suffisamment de défis à relever à l'avenir. Il est ainsi demandé aux états de réduire leur déficit de 0,5 point par an. Des sanctions financières à hauteur de 0,1 % du PIB par an pour les pays qui ne mettront pas en œuvre les corrections imposées sont théoriquement prévues, ce qui représenterait près de 2,8 milliards d'euros dans le cas de la France. La Commission pourrait prélever ces sommes sur les fonds du plan de relance européen ou les fonds de cohésion.

3.2.8 Un effort de consolidation des finances publiques attendu dans un contexte institutionnel incertain

Alors que les grandes orientations en matière de dépenses et recettes du futur projet de loi de finances pour 2025 destinées à redresser la trajectoire des finances publiques sont attendues par les instances européennes et par de nombreux acteurs institutionnels, au premier rang desquels les collectivités locales dont les budgets sont fortement dépendants des décisions de l'Etat, l'incertitude institutionnelle dans laquelle se trouve plongée la France depuis la dissolution de l'assemblée nationale le 9 juin interroge sur la capacité du nouveau gouvernement à présenter à projet de loi de finances dans les temps.

Les dernières informations délivrées par le gouvernement début septembre aux commissions de finances de l'Assemblée nationale et du Sénat renforcent les inquiétudes sur la situation des finances de l'Etat et plus largement des finances publiques.

3.3 Les collectivités locales appelées à prendre part à l'effort

3.3.1 Une contribution qui passe par une évolution des dépenses de fonctionnement inférieure de 0,5 point à celle de l'inflation

Interpellé au printemps sur les sources d'économies envisagées pour contrer le déficit public, le ministre de l'Économie et des finances rappelait que les dépenses publiques se répartissent en trois grandes parts : 50% de dépenses sociales, 30% de dépenses de l'Etat et 20% de dépenses des collectivités locales, soulignant dans la foulée la nécessaire participation de l'ensemble des parties prenantes au rétablissement des finances publiques.

Déjà la loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027, adoptée à la fin de l'année 2023 prévoyait une contribution des administrations publiques locales, notamment des collectivités territoriales, au redressement des finances publiques à travers une diminution de leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 point en volume (auquel il faut ajouter l'inflation pour obtenir l'évolution nominale) au cours de chacune des années 2024 à 2027.

Le programme de stabilité 2024-2027 fait l'hypothèse « d'une croissance des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales en ligne avec les objectifs inscrits en loi de programmation des finances publiques (PLPFP) 2023-2027, avec une progression inférieure de 0,5 % à celle de l'inflation hors tabac, soit en valeur, de +1,9 % en 2024 (après +6,1 % en 2023) et de +1,1 % en 2025, dans un contexte de ralentissement de l'inflation ».

En l'absence de mécanismes d'encadrement des dépenses contraignant, c'est par un ralentissement de l'évolution des transferts financiers de l'État, qui représentent plus de la moitié des recettes des collectivités et de leurs groupements, que cet objectif de diminution des dépenses de fonctionnement pourrait être indirectement atteint.

3.3.2 Une réforme de l'architecture financière de la décentralisation territoriale proposée par les rapports Woerth et Ravignon

Un rapport intitulé « Décentralisation : le temps de la confiance » a été remis le 30 mai 2024 par le député Éric Woerth au Président de la République qui l'avait missionné à l'automne dernier pour réfléchir à l'organisation territoriale et la décentralisation.

- **Un pilotage conjoint de la trajectoire des finances publiques**

La mission Woerth préconise ainsi une refonte de la gouvernance des finances locales par la mise en place d'une « grande conférence de financement pluriannuel », réunissant l'État et les représentants de chaque strate de collectivité territoriale, chargée de définir les conditions permettant d'atteindre les objectifs fixés par la loi de programmation des finances publiques et notamment d'ajuster les niveaux de recettes de chaque strate de collectivités pour contraindre indirectement les dépenses.

La mission Woerth propose en effet une nouvelle structure de financement des collectivités territoriales partiellement basée sur le partage d'impôts entre l'État et les collectivités territoriales dont la répartition serait fixée annuellement, et collégialement par une nouvelle instance de concertation, en tenant compte de la situation des finances publiques.

Cette proposition de nouvelle instance de gouvernance réunissant l'État et les collectivités locales fait écho au Haut conseil des finances locales, instance de dialogue informel mise en place en septembre 2022 par le gouvernement, pour faire converger Bercy et les associations d'élus sur les efforts nécessaires en matière de finances publiques. Le risque pour les collectivités locales est que la voix des représentants des associations d'élus dans une instance administrées par Bercy n'ait que peu de portée.

- **Un encadrement des recettes pour atténuer les effets des aléas conjoncturels**

Ce système de partage des recettes fiscales serait assorti d'un mécanisme d'auto-assurance permettant à l'État de s'attribuer une part de la dynamique de recettes en cas de forte progression ; cette « épargne » étant ensuite mobilisable en cas de dégradation économique pour garantir un montant minimum de ressources aux collectivités locales.

L'année dernière déjà, afin de prémunir les collectivités des conséquences d'une conjoncture économique dégradée, la Cour des comptes dans son rapport relatif à « la situation et les perspectives des finances locales en 2023 », préconisait la mise en place (ou le renforcement) des mécanismes de mises en réserve de recettes, pour la TVA en particulier, à l'image de ceux existant déjà pour les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) perçus par les Départements. Cependant, il est utile de rappeler, qu'à la différence des autres catégories de collectivité, les Régions n'ont pas bénéficié des mécanismes de soutien mis en œuvre par le Gouvernement lors des crises sanitaire et inflationniste et peuvent nourrir quelques inquiétudes sur le sort qui leur sera réservé. Les collectivités resteraient donc dans une situation totalement dissymétrique vis-à-vis de l'État, potentiellement ponctionnées de manière systématique en période faste mais totalement dépendantes de l'État quant à la mobilisation effective des ressources mises en réserve en cas de retournement de la conjoncture. La situation alarmante de certains Départements face au recul des transactions immobilières et ce faisant de leurs ressources montre aussi les limites d'un tel système lorsque la conjoncture se dégrade significativement.

- **Une nouvelle répartition des ressources en lien avec les compétences**

Enfin, la mission Woerth propose une reconfiguration des recettes fiscales entre les différents échelons de collectivités. Elle propose ainsi d'affecter une part d'impôt sur les sociétés territorialisée (à hauteur de 10 milliards d'euros) et une fraction de cotisation foncière des entreprises (à hauteur de 3,5 Md€), avec pouvoir de taux, aux Régions pour les intéresser au développement économique et recréer un lien avec leur territoire. En contrepartie, la totalité de l'accise sur les énergies perçue par les Régions serait recentralisée (comme pour les autres strates de collectivités) (à hauteur de 7,2 Md€) tout comme une partie de la fraction de TVA allouée aux Régions (à hauteur de 5,7 Md€). Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau seraient quant à elles transférées au bloc communal à hauteur de 600 M€. La recentralisation de la taxe sur les certificats d'immatriculation, souhaitée par les Régions, n'est en revanche pas proposée.

SCHÉMA SIMPLIFIÉ DES RECETTES DES RÉGIONS PAR COMPARAISON À 2022

En Md€	2022	Scénario
Fiscalité directe locale ou territorialisée	5,1	18
IFER	0,6	0
Recettes liées à l'apprentissage	0,3	0,3
Cartes grises	1,9	1,9
Autres taxes	2,3	2,3
IS réparti sur une base territorialisée	0	10
CFE	0	3,5
Fiscalité transférée	23,1	10,2
TVA des régions	15,9	10,2
Accises sur l'énergie	7,2	0
Concours de l'État	2,3	2,3
Autres ressources	9	9
Total	39,5	39,5

Source : Calculs de la mission à partir des données de l'OFGL, « Les finances des collectivités locales en 2023 », juillet 2023.

Les dotations perçues par les collectivités pourraient elles aussi être réformées pour en améliorer la lisibilité et le caractère péréquateur comme le recommande la mission Ravignon, dans le rapport intitulé « coûts des normes et de l'enchevêtrement des compétences entre l'Etat et les collectivités : évaluation, constats et propositions ».

- **Un coût de l'enchevêtrement des compétences et des normes fixées au niveau national à limiter**

La mission Ravignon a estimé à 7,4 milliards d'euros le coût de l'imbrication des compétences mais aussi des financements croisés, sources de complexité tant pour les bénéficiaires que pour les collectivités, en prenant en compte le coût de la masse salariale affectée aux tâches de coordination représentative des échanges entre les différents acteurs publics puis aux missions d'ingénierie et d'instruction des demandes de financements.

Le conseil national d'évaluation des normes a par ailleurs évalué à 14,6 milliards d'euros le coût total d'application des normes au niveau local en 2023. La simplification normative constituant ainsi un important gisement d'économie à étudier.

Destinés à nourrir la réflexion des décideurs, ces rapports proposent des pistes de remise à plat des compétences et de leur système de financements dont certaines auraient pu voir le jour dès la prochaine loi de finances (ce qui apparaît de plus en plus incertain) mais dont les effets potentiels sur les finances régionales sont difficilement mesurables à ce stade. La prospective financière sera donc réalisée sur la base de la structure actuelle des recettes et des dépenses régionales.

On doit noter la convergence de certaines de ces préconisations avec plusieurs des propositions portées par le groupe de travail interne au Conseil régional, présidé par le Premier Vice Président du Conseil régional.

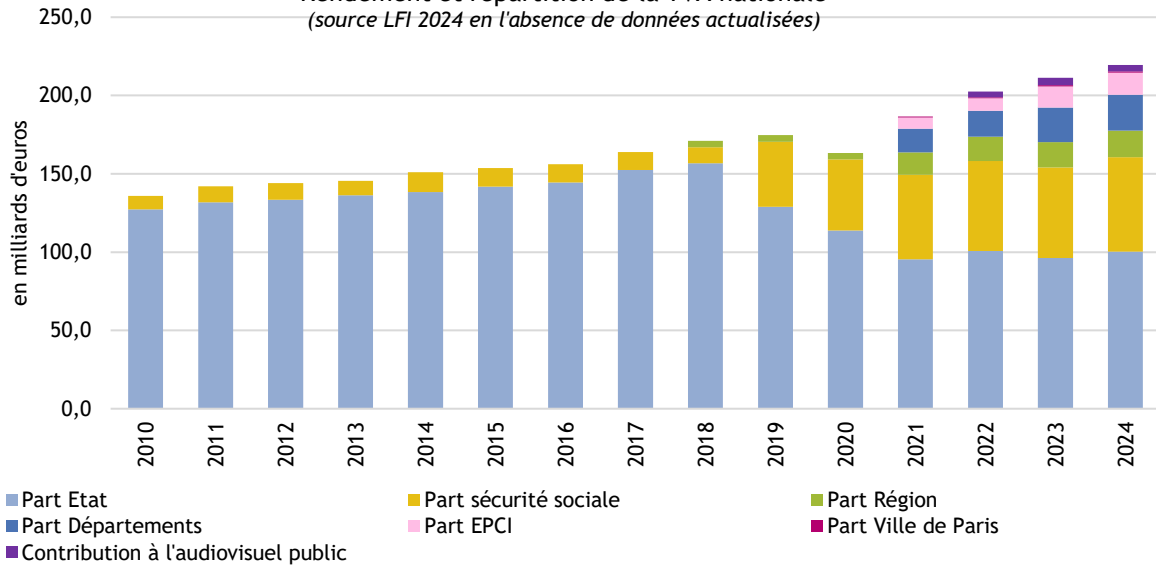
3.4 Des perspectives incertaines en matière de ressources

Prévoir les ressources disponibles dans la durée pour la conduite des politiques régionales devient chaque année un exercice un peu plus complexe. Les crises successives traversées ces dernières années ont mis en évidence la très forte volatilité des ressources des Régions, avec une fiscalité essentiellement basée sur des flux, sensibles aux aléas économiques. La difficulté de l'Etat lui-même à fiabiliser ses prévisions de TVA en est l'édifiante illustration (voir infra). Au-delà de la trajectoire d'évolution de ces recettes c'est aussi la nature même du panier de recettes sur lequel la Région pourra s'appuyer qui est susceptible d'évoluer rendant l'exercice de prévision à moyen terme encore plus aléatoire.

3.4.1 Les fractions régionales de TVA

La TVA est le premier impôt et le deuxième prélèvement obligatoire en termes de rendement derrière les cotisations sociales. Elle constitue la principale composante de la fiscalité indirecte et de la fiscalité de la consommation en France.

Rendement et répartition de la TVA nationale (source LFI 2024 en l'absence de données actualisées)



• Le partage de la TVA

Dans le cadre des réformes fiscales, l'Etat a décidé d'affecter des fractions de TVA aux collectivités locales. L'ensemble des échelons de collectivités locales en bénéficient désormais. Les Régions perçoivent ainsi près de 8 % du produit national de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Cette taxe constitue la première recette des Régions (près de la moitié de leurs recettes réelles de fonctionnement) ce qui les expose fortement à un retournement de la conjoncture économique.

L'Etat ne perçoit plus que 46% de cet impôt en 2024.

Cet impôt d'État est partagé avec la sécurité sociale depuis 2006 et avec les Régions depuis 2018, en substitution de la dotation globale de fonctionnement qu'elles percevaient antérieurement.

Le partage des recettes de TVA entre les sous-secteurs d'administration publique s'est amplifié en 2021. Une fraction de TVA a été affectée aux Départements et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale pour assurer la compensation intégrale de la réforme fiscale induite par la suppression de la taxe d'habitation. Une nouvelle fraction de TVA a également été affectée aux Régions dans le cadre de la baisse des impôts de production. Le même mécanisme de compensation a été appliqué en 2023 au bloc communal et aux Départements au titre de la réduction de la CVAE.

En 2022, le Fonds national de garantie individuel des ressources et le fonds de péréquation des ressources régionales ont également été intégrés dans l'enveloppe de TVA.

• L'évolution de la TVA

La Région a bénéficié de la forte dynamique de cette taxe en 2022 avec une croissance de +8,56% par rapport à l'année précédente portée par une inflation record et une envolée des coûts de l'énergie.

En 2023, les perspectives d'évolution qui tablaient sur une croissance de cette recette de +5,1%, ont été révisées en cours d'année à +3,7% pour finalement s'établir à +2,8%.

La loi de finances pour 2024 prévoyait quant à elle une évolution de 4,5% pour 2024, jugée optimiste par le Haut conseil des finances publiques. Le programme de stabilité 2024-2027 a révisé à 3,2% au printemps la perspective d'évolution de la TVA en 2024. Pour la troisième année consécutive, les prévisions d'évolution de la TVA contenues dans les projets de loi de finances se sont révélées supérieures à la réalité des encaissements.

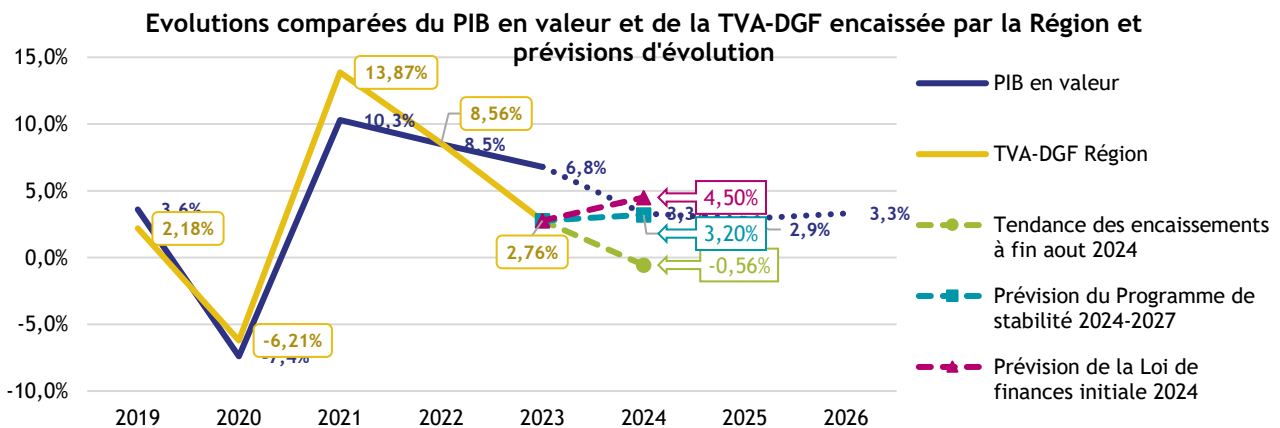
A fin août 2024, les recettes encaissées à ce titre par la Région sont en baisse de 0,56% par rapport à 2023.

S'il est généralement admis que sur le long terme les prélèvements obligatoires croissent comme le PIB en valeur, l'inspection générale des finances (IGF), dans son rapport sur les prévisions de recettes des prélèvements obligatoires de juillet 2024, constate en 2023 une décorrélation entre l'évolution de la TVA brute et celle des sous-jacents macroéconomiques qu'elle devrait refléter (Selon l'IGF, « l'assiette de la TVA brute, dépend à 55 % de la consommation des ménages, à 21 % de la formation brute de capital fixe (FBCF) et à

23 % à l'évolution des consommations intermédiaires »), ainsi qu'une demande à prévenir les épisodes extrêmes. La hausse des demandes de remboursements de crédits de TVA pourrait être également en cause.

Les deux fractions de TVA régionales évoluent de manière différenciée. La TVA ex-DGF suit l'évolution réelle des encaissements de TVA au mois le mois ; tandis que la TVA ex-CVAE est versée par douzième selon la projection faite en loi de Finances puis régularisée en partie sur les dernières échéances de l'année et remboursée le cas échéant en cas de trop perçu l'année suivante. Il devrait être mis fin à cette différenciation des modalités de versement en 2026.

La sensibilité des recettes régionales à l'évolution de la TVA est significative puisque 1% de hausse de la TVA génère un supplément de recettes de l'ordre de 7M€.



Aussi, pour l'exercice prospectif, il est fait l'hypothèse prudente d'une **dynamique de la TVA de 2% par an** sur toute la période prospective, légèrement en deçà des projections de PIB en valeur de la Banque de France (PIB réel majoré de l'inflation) plus proches de 3%.

3.4.2 L'accise sur les produits énergétiques (ex-taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques)

Deuxième source de recettes en volume, les recettes de l'accise sur les énergies perçues par la Région sont issues de plusieurs composantes :

1. La Région perçoit depuis 2005, au titre des charges décentralisées, une fraction de l'accise sur les énergies collectée par l'Etat sur le supercarburant sans plomb et le gazole. Son montant est calibré chaque année pour correspondre à l'estimation des charges transférées localement.
2. Depuis 2007, les Régions ont pu en outre bénéficier d'un produit complémentaire correspondant à une modulation marginale du tarif d'environ un centime par litre. Cette fraction a été consolidée en loi de finances rectificative pour 2016 (article 89).
3. Depuis 2011, une faculté de majoration du tarif de l'accise sur les énergies, de 0,821 € par mégawattheure (équivalent à 0,73 € par hectolitre) pour la catégorie fiscale des essences et de 1,35 € par mégawattheure (équivalent à 1,35 € par hectolitre), pour la catégorie fiscale des gazoles, est ouverte aux Régions engagées dans le financement d'infrastructures durables inscrites dans le Grenelle de l'Environnement. Ce produit est affecté au remboursement des emprunts contractés dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse.

Cette faculté de majoration différenciée infra-nationale de l'accise sur les carburants contrevient à la directive européenne relative à la taxation de l'énergie. La dérogation obtenue antérieurement arrivant à son terme, il est probable que le projet de loi de finances pour 2025 propose une mise en conformité qui prendrait la forme d'une intégration dans l'accise nationale et serait neutre pour les prix à la pompe et les recettes des régions ; son principal effet étant de supprimer le pouvoir de taux des régions.

4. La loi de finances pour 2024 agrège les différents vecteurs de compensation du transfert aux Régions de la compétence « formation professionnelle » en une part fixe du produit de l'accise sur les énergies dorénavant désignée « Accise sur les énergies - formation professionnelle » à hauteur de 41 M€ en 2024. Cette fraction d'accise remplace des frais de gestion de la fiscalité directe locale et les dotations pour frais de gestion dont la Région bénéficiait antérieurement, attribués à compter de 2014 en

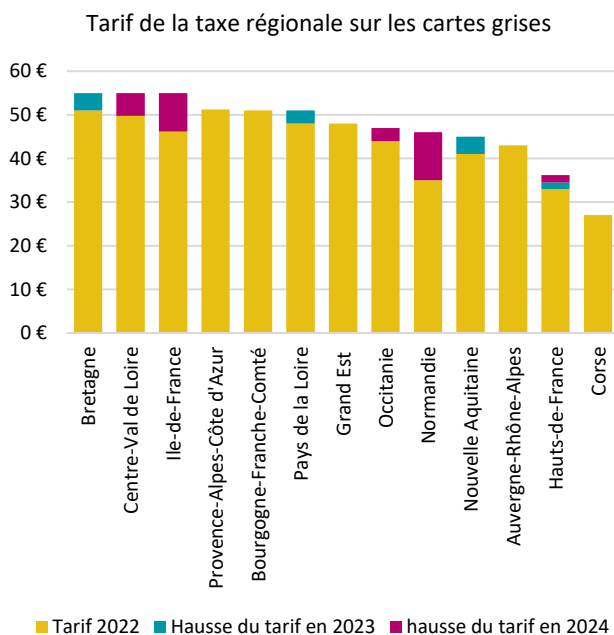
substitution de la dotation de décentralisation liée à la formation professionnelle des bénéficiaires. Cette mesure de simplification ôte néanmoins la dynamique d'évolution des frais de gestion dont les régions bénéficiaient antérieurement.

La Région bénéficie d'une garantie de perception de la part transférée au titre de la décentralisation et de la formation professionnelle. Les produits issus respectivement de la fraction correspondant à l'ancienne modulation et de la majoration Grenelle, sont en revanche directement corrélés à la consommation de carburants.

En prospective, à périmètre constant de compétences, il est fait hypothèse **d'une baisse de -1,5% par an du produit de l'accise sur les énergies** sur les seules parts modulation et majoration correspondant à l'érosion constatée entre 2018 et 2023.

3.4.3 La taxe sur les cartes grises

La taxe sur les cartes grises (ou taxe sur les certificats d'immatriculation) est l'unique taxe sur laquelle la Région peut librement fixer un tarif (actuellement plafonné par la loi à 60 €). Elle est proportionnelle à la puissance fiscale du véhicule et est établie sur la base d'un tarif unitaire voté par la Région, fixé à 55€ par cheval administratif depuis le 1^{er} mai 2023. Au cours des deux dernières années, huit régions ont procédé à une réévaluation du tarif. En effet, l'envolée du coût des carburants et le recul des ventes de véhicules thermiques, expliqué par le recul de la consommation des ménages et par les difficultés d'approvisionnement en métaux et d'acheminement ont très fortement limité le rendement de la taxe sur les cartes grises ces dernières années. Les dernières informations à fin août 2024 montrent en revanche des signaux encourageants de reprise.



Les véhicules d'occasion de plus de 10 ans bénéficient d'une réduction de moitié de la taxe régionale, de même que les véhicules utilitaires de plus de 3,5 tonnes.

Elle est aussi le support d'écotaxes décidées par l'Etat qui sanctionnent financièrement l'achat ou la location des véhicules les plus polluants.

Les véhicules fonctionnant exclusivement ou non au moyen de carburants « propres » peuvent bénéficier d'exonération. L'exonération de 50% dont bénéficiaient les véhicules hydrides en Bretagne a été supprimée à compter de mai 2023. Les véhicules fonctionnant exclusivement à l'électricité ou à l'hydrogène sont quant à eux exonérés de droit depuis 2020.

En dépit d'une forte variabilité de cette recette d'une année à l'autre, il est fait l'hypothèse d'une baisse de la base d'imposition, de l'ordre de **-1% par an en tendance à partir de 2025**, compte tenu du report progressif des achats sur les véhicules électriques.

3.4.4 Les autres recettes

• Une diminution probable des dotations de compensation destinées aux Régions

Depuis 2008, un mécanisme de maîtrise des concours financiers de l'État prévoit que l'évolution à la hausse de certaines dotations est compensée par la baisse corrélative d'autres composantes de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités locales. Certaines allocations compensatrices et dotations de compensations sont ainsi soumises à une minoration. Les minorations sont ensuite réparties au sein des collectivités d'un même échelon au prorata des recettes réelles de fonctionnement. Il est probable qu'une minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et de la dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE ou Dot²) soit une nouvelle fois intégrée au projet de loi de finances. Pour rappel, ces deux dernières années les Régions sont parvenues au cours de la discussion parlementaire à faire annuler ces minorations.

• Le renouvellement du pacte régional d'investissement dans les compétences

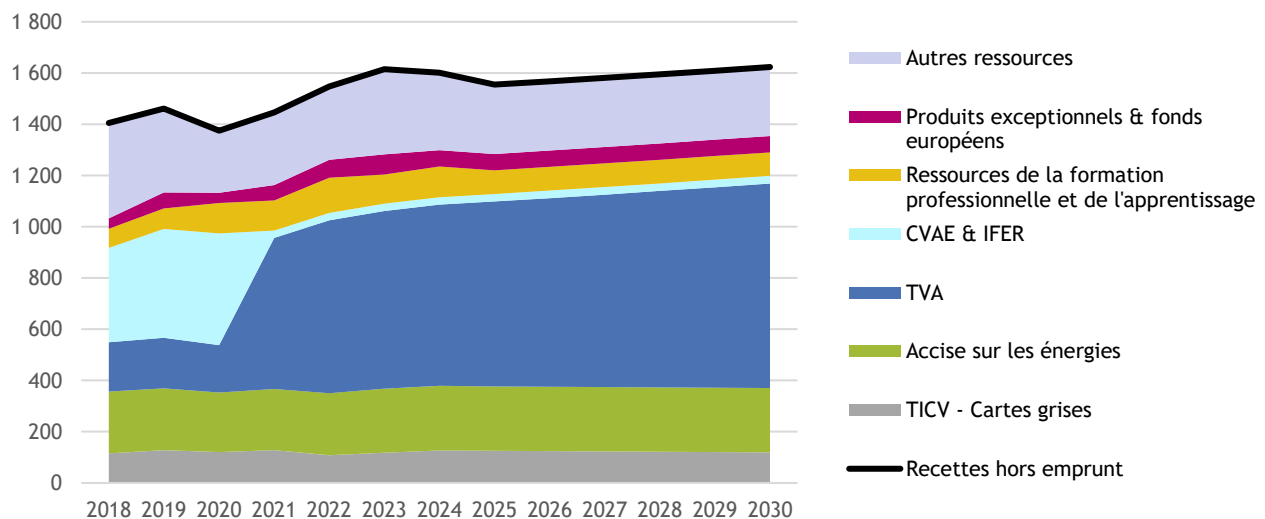
Après les Pactes régionaux d'investissement dans les compétences, déclinaisons régionales du Plan d'investissement dans les compétences impulsé par l'Etat en 2018, arrivés à leur terme, l'Etat a proposé aux Régions un nouveau cycle de co-investissement pour la période 2024 – 2027, destiné à renforcer le nombre de formations financées pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Les crédits additionnels que l'Etat s'engage à apporter à la Bretagne sont de 50M€ par an en 2024 et 2025 et sont ensuite minorés en 2026 et 2027. Compte tenu des modalités de versements prévues dans les conventions financières, essentiellement conditionnées au paiement effectif des formations, la participation attendue de l'Etat serait néanmoins inférieure à ce montant au cours des premières années d'application de la convention.

Les autres recettes ne devraient pas connaître d'évolution significative impactant la prospective. Cependant, les lettres plafonds envoyées aux ministères du travail ou de l'écologie cet été en vue de la préparation de la loi de finances pour 2025 prévoient des coupes budgétaires importantes, notamment sur le fonds vert, dont il est à ce stade difficile d'évaluer l'impact sur les recettes régionales.

3.4.5 La synthèse des perspectives d'évolution des ressources régionales

La confirmation des hypothèses de ressources décrites précédemment conduirait à un rythme d'évolution des ressources de fonctionnement de l'ordre de 1% par an en moyenne sur la période 2025-2027.

Evolution des recettes de fonctionnement (en M€)



3.5 Des dépenses dynamiques qui imposent un pilotage resserré

3.5.1 L'impact de la conjoncture sur le budget de la Région

La dégradation du contexte macroéconomique a eu un impact significatif sur les dépenses de la Région ces dernières années.

La **facture énergétique des lycées** a connu une forte envolée en 2022 et 2023 en dépit de l'amélioration continue de la performance environnementale du patrimoine immobilier régional et d'une accélération de la réhabilitation thermique des lycées. De nombreux lycées ont ainsi bénéficié de dotations exceptionnelles pour financer les surcoûts énergétiques. La baisse du coût de l'énergie laisse espérer un retour à la normale dans les prochaines années.

Les **dépenses liées à la mobilité**, qui représentent environ un quart des dépenses de fonctionnement de la Région, ont également fortement augmenté. En effet, la politique de mobilité de la Région s'exerce principalement par l'intermédiaire de délégations de service public ou de marchés publics. Elle est donc particulièrement impactée par la hausse des indices de révision essentiellement basés sur des indices d'énergie et conduisent à des hausses mécaniques des dépenses de l'ordre de +7 à 8%. La renégociation de la convention TER avec la SNCF a toutefois permis de rebaser la contribution régionale au regard de la bonne dynamique des recettes et ce faisant d'alléger l'impact pour la seule année 2024. En prospective, il est fait l'hypothèse d'un

rythme de dépenses de 3% par an pour les mobilités, hors effets ponctuels liés au développement de l'offre de transport.

Au-delà des dépenses de mobilités, **les dépenses soumises à indexation** ont aussi été significativement impactées par l'évolution des indices d'actualisation dépendant des indicateurs macroéconomiques. Les dépenses réalisées par l'intermédiaire de marchés publics ou de contrats sont la plupart du temps assujetties à des indices d'actualisation ou de révision, destinés à réévaluer automatiquement les coûts en fonction des aléas économiques auxquels sont susceptibles d'être soumis les fournisseurs durant la période d'exécution du contrat : évolution erratique des cours des matières premières, augmentation des coûts de l'énergie et du transport, évolution du coût de la main-d'œuvre. Ces augmentations ont touché aussi bien les prestations de services que les coûts de construction.

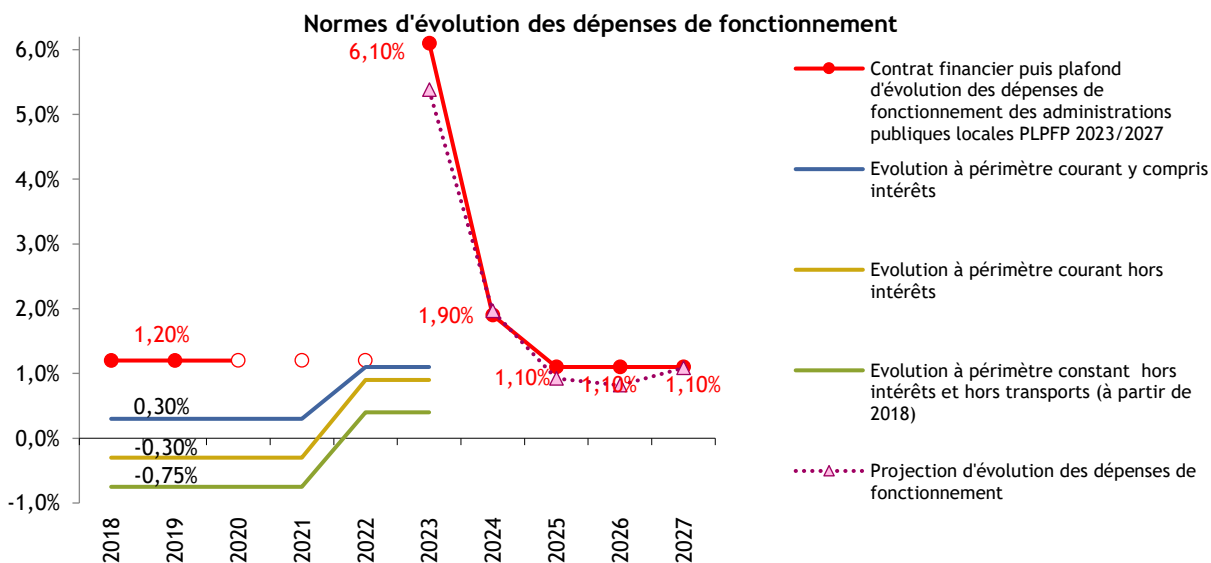
Les **dépenses liées à la rémunération** des agents de la Région ont, elles aussi, connu une hausse mécanique liée à l'évolution du point d'indice de la fonction publique destinée à limiter l'érosion des revenus liée à l'inflation. Le point d'indice a été revalorisé par l'Etat de 3,5 % à compter du 1er juillet 2022 et de 1,5% le 1er juillet 2023. Une revalorisation générale de 5 points d'indice a par ailleurs été appliquée en 2024. La Région a accompagné ces mesures d'une revalorisation du régime indemnitaire à l'été 2022 et attribué à l'ensemble de ses agents une prime inflation exceptionnelle en 2024. Après ces hausses successives et en l'absence d'information quant à une éventuelle nouvelle revalorisation, il est fait l'hypothèse en prospective d'un rythme de dépenses de 2,5% par an pour la masse salariale, représentatif de la dynamique naturelle de la masse salariale régionale (hors hausse des effectifs) incluant le glissement vieillesse technicité notamment.

Le **coût de la dette régionale** est lui aussi en progression. D'une part, les intérêts de la dette ont connu une évolution très significative liée à la hausse des taux d'intérêt, (une hausse de 1% des taux d'intérêt se traduisant par une augmentation de l'ordre de 5M€ de la charge de la dette). D'autre part, les emprunts obligataires contractés depuis 2014 arrivant progressivement à échéance, le montant des remboursements du capital de la dette monte en puissance, portant l'annuité de la dette à un niveau historiquement élevé.

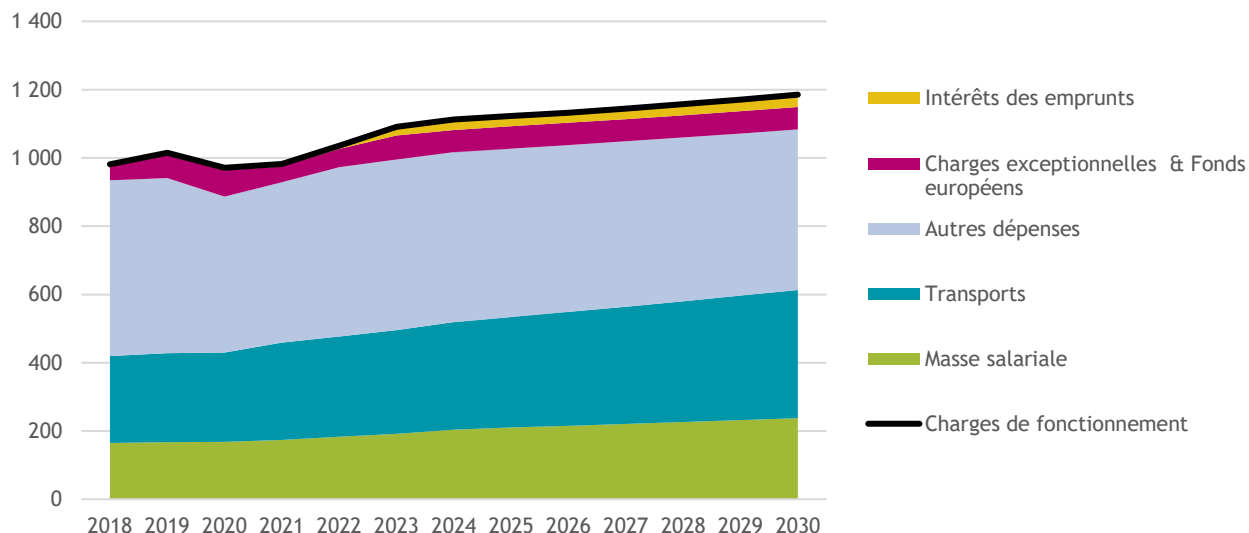
3.5.2 Une maîtrise des dépenses de fonctionnement plus que jamais nécessaire pour maintenir un niveau d'épargne suffisant

En dépit des aléas conjoncturels, la Région se fixe de longue date une norme stricte d'évolution de ses dépenses de fonctionnement permettant de dégager des marges de manœuvre pour autofinancer une large part des investissements et ce faisant limiter autant que possible le recours à l'emprunt.

La norme d'évolution des dépenses était calée à un niveau inférieur au plafond d'évolution des contrats financiers en vigueur en 2018 et 2019. Les bouleversements économiques à l'œuvre depuis 2020 ont rendu cet objectif inatteignable pendant quelques années. La loi de programmation des finances 2023-2027 plafonne désormais la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement au niveau de l'inflation diminué de 0,5 points pour l'ensemble des administrations publiques locales. En dépit des fortes fluctuations des dépenses enregistrées ces dernières années, la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure un objectif stratégique que la Région entend poursuivre.



Evolution des dépenses de fonctionnement (en M€)

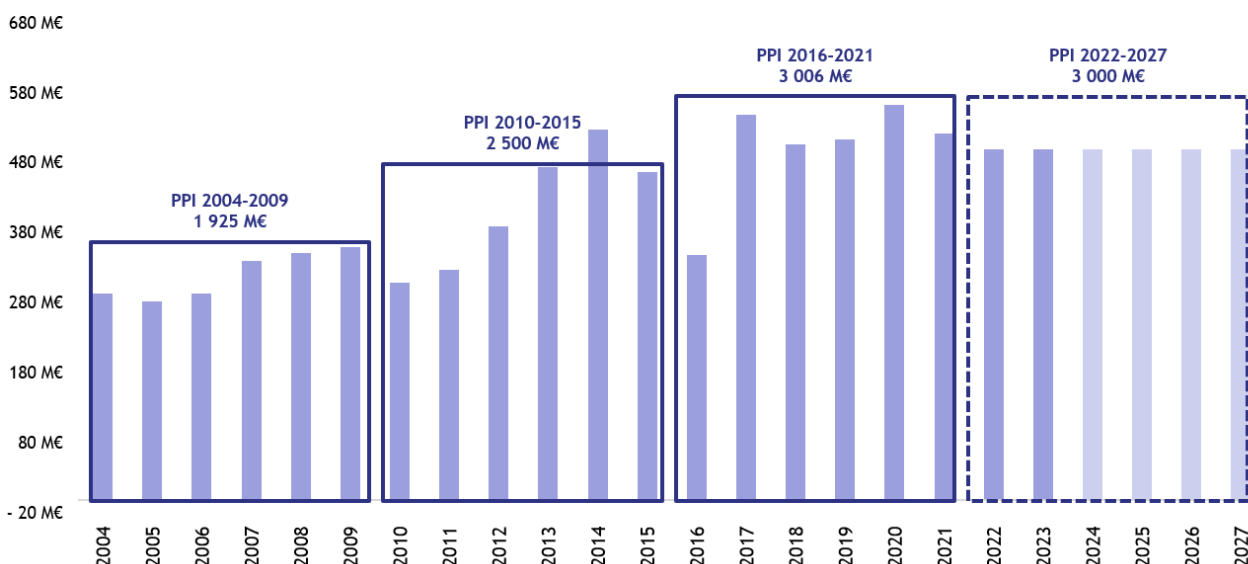


Pour ces orientations budgétaires, il est donc fait l'hypothèse d'une évolution des dépenses de fonctionnement de +1% par an au global correspondant à +2,5% par an sur la masse salariale, +3% par an sur les mobilités et -0,8% par an pour le reste des dépenses.

3.5.3 Un calibrage du programme pluriannuel d'investissement autour de 3 milliards d'euros pour la période 2022-2027

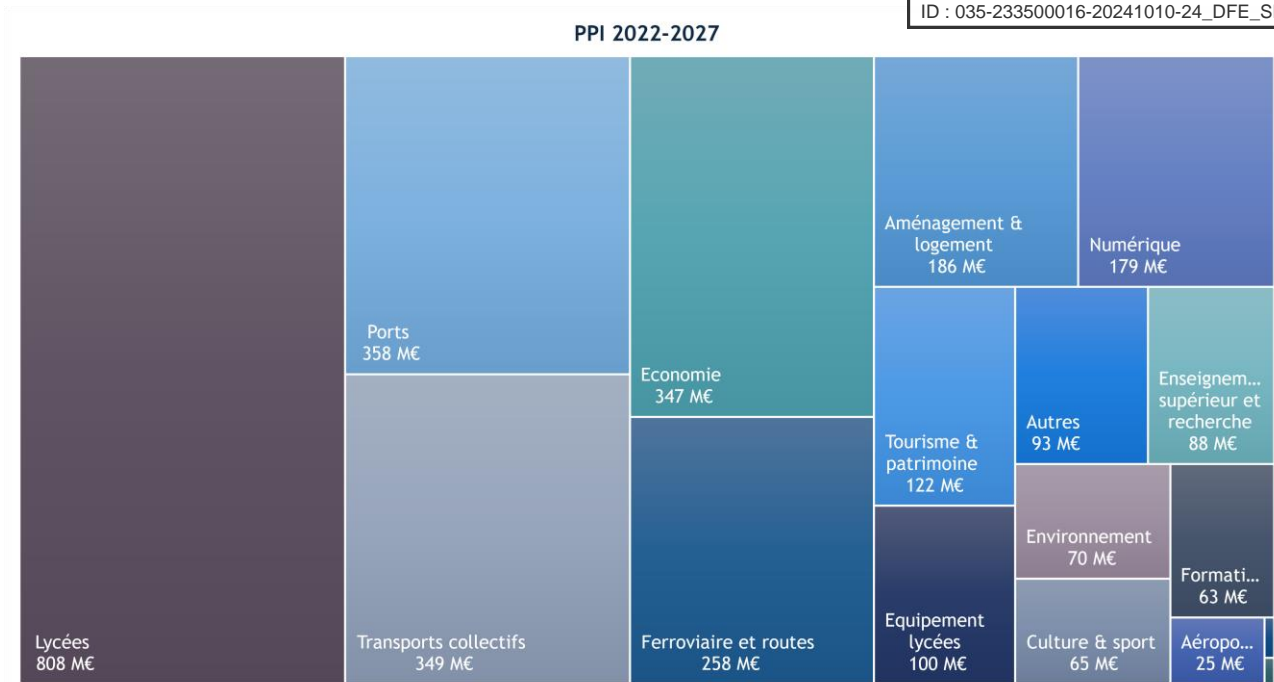
La trajectoire des dépenses de fonctionnement impose de maintenir le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur la période 2022-2027 autour de 3 milliards d'euros pour assurer les grands équilibres financiers. Un niveau comparable à celui de la période précédente pour répondre aux enjeux de demain et financer les priorités stratégiques en matière de transition écologique notamment. L'enjeu est d'identifier les projets que la Région entend prioritairement financer dans les prochaines années.

Evolution des investissements depuis 2004 et projections sur le mandat



Pour l'exercice prospectif, dans l'attente de l'arbitrage définitif du budget 2025 et tenant compte de la réalité de niveaux d'engagements exceptionnellement élevés entre 2022 et 2024, il est fait l'hypothèse d'une répartition théorique moyenne des dépenses d'investissement par année à hauteur de 423M€ par an à partir de 2025 (hors fonds européens), permettant le respect de l'enveloppe globale fixée, mais qui sera nécessairement différente compte tenu de la chronique des projets.

La répartition des 3 milliards d'euros du PPI par grandes politiques publiques est la suivante :



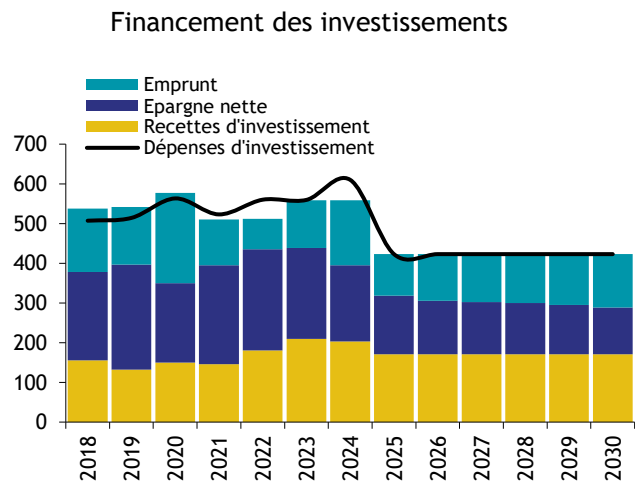
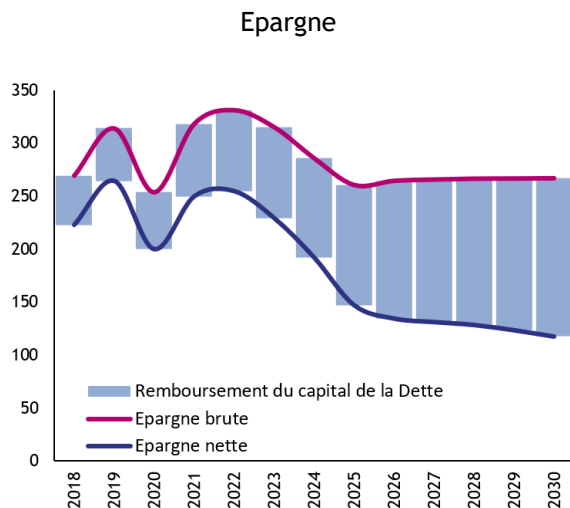
3.6 Une stratégie financière résiliente face aux crises successives

En dépit d'un contexte économique fluctuant et de perspectives incertaines sur son panier de ressources, la situation financière de la Région reste soutenable.

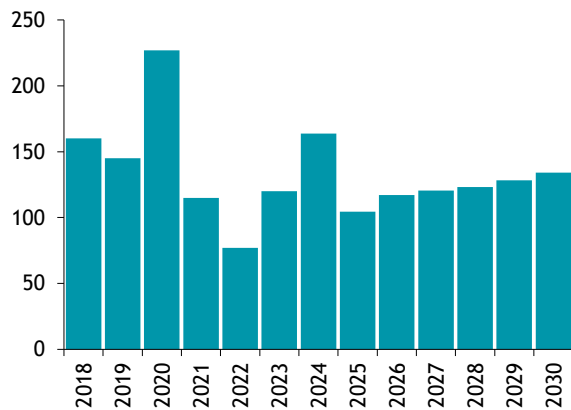
3.6.1 La préservation d'un cadre financier soutenable

La Région poursuit sa stratégie financière de maintien d'un haut niveau d'épargne pour autofinancer une grande partie de ses investissements et limiter le recours à l'emprunt. La pression exercée depuis plusieurs années sur les dépenses de fonctionnement a permis de conserver un niveau d'épargne brute représentant environ 23% des produits de fonctionnement courant en moyenne sur la période rétrospective et un niveau d'épargne nette de l'ordre de 18% en moyenne après remboursement du capital de la dette.

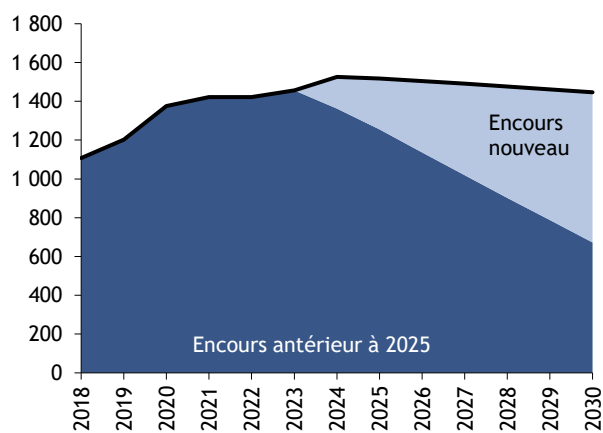
Ce haut niveau d'épargne lui a permis d'amortir l'impact des crises successives sur les recettes régionales tout en apportant un soutien d'ampleur aux différents acteurs de son territoire. Cependant la forte exposition des politiques régionales aux chocs exogènes qui se succèdent, tend à limiter progressivement la capacité de la Région à agir. La préservation d'une dynamique de ressources suffisantes pour assurer le financement des dépenses sera l'enjeu de la prochaine loi de finances pour les Régions.



Emprunt



Encours de la dette



La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis d'autofinancer une grande partie des investissements : plus de 3 milliards d'euros au cours de la précédente mandature et un montant équivalent prévu au cours de la mandature actuelle.

La mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement a conduit à fortement mobiliser l'emprunt ces dernières années conduisant à un accroissement significatif du besoin de financement (emprunt-remboursement d'emprunt). Les très bonnes conditions d'emprunts obtenues jusque mi-2022 ont contribué à maintenir une situation financière saine pour la Région. Elles ont également permis la constitution d'un fonds de roulement significatif réduisant opportunément le besoin d'emprunt à compter de 2023 dans un contexte de taux d'intérêt moins favorable.

3.6.2 Des conditions de financement qui se durcissent

- **La notation financière de la Région**

La Région se finance majoritairement via un financement de type obligataire, qui nécessite une notation préalable. Les collectivités territoriales françaises ne peuvent être notées au-dessus de l'Etat français, leurs financements et compétences pouvant être unilatéralement modifiées par celui-ci. La Région était noté AA perspective négative par l'agence de notation Fitch Ratings depuis mars 2020. Cette note intrinsèque de la Région est plafonnée par celles du « souverain ». Or, le 28 avril 2023, l'agence Fitch Ratings a révisé à AA- avec perspective stable, la note de la France au motif que « les finances publiques, et en particulier le haut niveau de dette publique », constituent « une faiblesse ». Un avis partagé par l'agence standard & Poor's qui a cette année elle aussi abaissé la note de la France. La note de la Région étant plafonnée par celles du « souverain », l'agence Fitch Ratings a abaissé la note de la Région Bretagne à AA- perspective stable depuis mai 2023.

La notation de la Région

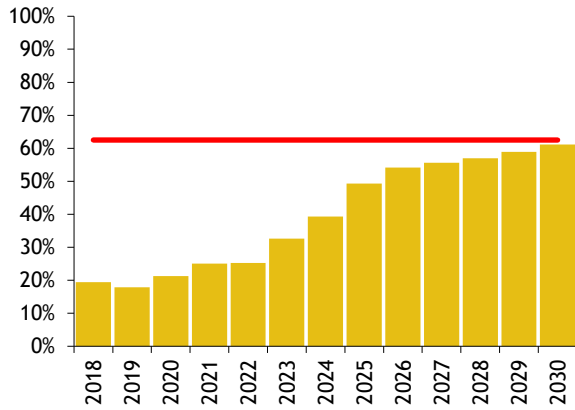
La notation permet aux éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans avoir pour autant à étudier ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer ces investisseurs sur la capacité d'une institution à honorer ses engagements. La Région se fait noter depuis 2013, un préalable indispensable au financement sur le marché obligataire.

- **Des enveloppes contractualisées auprès des prêteurs publics**

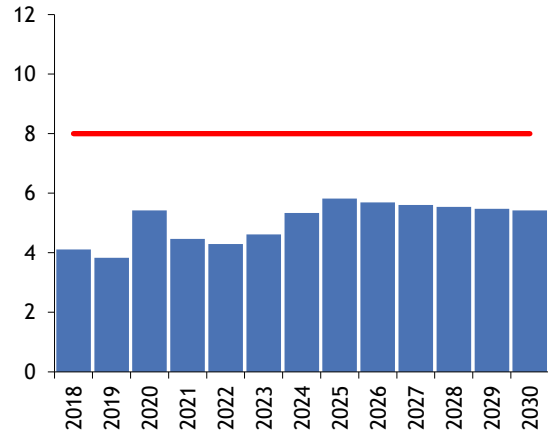
Une part du besoin est assurée par la contractualisation d'enveloppes auprès des prêteurs publics. La Région a ainsi obtenu de la banque des territoires une enveloppe de 112M€ en septembre 2023 pour le financement des achats de rames TER. Des pourparlers sont en cours pour majorer cette enveloppe afin d'intégrer le financement de 3 rames de TER supplémentaires. La Région a par ailleurs obtenu une enveloppe de 190M€ de la Banque européenne d'investissement (BEI) pour le financement des investissements dans les lycées. Le financement de la BEI est systématiquement assorti sur la durée du prêt de garanties financières strictes par lesquelles l'emprunteur s'engage à ce que sa capacité de désendettement ne dépasse pas 8 ans (portée à 9 ans pour cette nouvelle enveloppe) et que le rapport entre annuité et épargne de gestion soit inférieur à 62,5% (ou 66,6% pour les enveloppes plus récentes), pendant plus de deux exercices consécutifs.

La stratégie financière de la Région vise à maintenir sur toute la période prospective une capacité de désendettement en nombre d'années inférieure à la limite fixée par la BEI pour le maintien de ses financements. Pour rappel, l'Etat avait fixé à 9 ans le seuil national de référence au-delà duquel les collectivités devaient faire figurer dans leur contrat financier une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

Annuité/Epargne de gestion < 62,5%



Capacité de désendettement < 8ans



- **Le recours au marché obligataire**

Pour combler son besoin de financement résiduel, la Région a recours depuis 2014 à des financements de type obligataire, c'est-à-dire mobilisant directement l'épargne disponible auprès d'investisseurs (caisses de retraites ou d'assurances, investisseurs institutionnels etc.). Le programme d'émissions obligataires de la Région s'élève à 1,5 milliards d'euros dont une grande part est déjà mobilisée. Seule une vingtaine de collectivités françaises profitent de ce mode de financement et des conditions de taux plus avantageuses qu'il offre. La particularité de ce type de financement tient à son mode de remboursement du capital des emprunts *in fine*, c'est-à-dire en une fois à l'échéance de l'emprunt. Sur la période prospective, le montant des remboursements en capital va continuer de progresser du fait de l'arrivée à leur terme des emprunts obligataires contractés à partir de 2014.

- **Des taux durablement élevés**

Alors que la Région a pu profiter de conditions de taux extrêmement favorables pendant de nombreuses années, les conditions de financement se sont brusquement dégradées au cours de l'année 2022. La Banque centrale européenne a révisé sa politique monétaire afin de lutter contre l'inflation galopante, en relevant fortement ses taux.

Dans ce contexte de remontée abrupte des taux, la charge de la dette c'est-à-dire le montant des intérêts à servir sur le capital de dette accumulée s'est accrue de manière très significative. Cette remontée des taux est toutefois sans impact sur le compartiment à taux fixe de la dette, qui représente une part majoritaire de l'encours.

Pour l'exercice prospectif, considérant que la contraction de l'activité économique devrait limiter le potentiel de hausse des taux à venir, le taux d'intérêt projeté est fixé à 3,5%.

3.6.3 La synthèse de la prospective financière

L'estimation du compte administratif 2024 se fonde sur les prévisions de consommation des crédits à fin d'année réalisées au mois d'août 2024. Les données de 2025 sont celles projetées au compte administratif et non au budget primitif, elles intègrent un taux de chute lié au décalage entre réalisation et inscription des crédits. Le compte administratif 2024, qui sera soumis à l'approbation du Conseil régional en juin 2025, est susceptible de présenter des variations par rapport à ces estimations, en particulier sur le volet crédits européens. Les projections financières sur la période 2025 -2030 s'appuient sur les données estimées de 2024.

	Comptes administratifs					Estimation			Prévisions			Moy. 2018-23	Moy. 2025-30
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027			
Chaîne de l'épargne													
+ Produits de fonctionnement	1 250	1 329	1 225	1 301	1 367	1 406	1 398	1 383	1 396	1 410	2,4%	1,0%	
TICV - Cartes grises	116	128	121	128	108	118	127	125	124	123	0,3%	-1,0%	
Accise sur les énergies	240	242	233	239	242	250	252	251	251	251	0,7%	0,0%	
TVA	193	197	185	590	675	694	707	722	736	751	29,2%	2,0%	
CVAE & IFRER	369	424	436	28	28	29	29	29	29	29	-39,8%	0,3%	
Ressources de la formation professionnelle et de l'apprentissage	75	81	118	118	138	114	119	92	92	92	8,7%	0,0%	
Autres ressources	258	258	132	198	176	203	164	163	163	163	-4,7%	-0,2%	
- Charges de fonctionnement hors intérêts	974	1 008	964	975	1 026	1 066	1 082	1 093	1 103	1 114	1,8%	1,0%	
Masse salariale	165	167	168	173	183	192	204	210	215	221	3,1%	2,5%	
Transports	255	261	262	285	294	304	315	324	334	344	3,6%	3,0%	
Autres dépenses	555	580	534	516	549	570	563	559	554	549	0,6%	-0,8%	
- Intérêts de la Dette	7	7	7	7	9	25	31	30	29	30			
= Epargne brute	269	314	254	318	331	315	286	260	264	266			
- Capital de la Dette	47	50	54	69	77	86	94	113	130	134			
= Epargne nette	223	264	200	250	255	229	192	147	135	131			
Financement de l'investissement													
+ Dépenses d'investissement hors capital de la dette	507	514	563	523	560	560	610	423	423	423			
+ Variation du fonds de roulement	31	27	14	-13	-48	-1	-51	0	0	0			
- Epargne nette	223	264	200	250	255	229	192	147	135	131			
- Recettes Investissement hors emprunt	155	132	150	146	181	209	203	171	171	171			
= Emprunt d'équilibre	160	145	227	115	77	120	164	105	117	121			
Besoin de financement (emprunt - capital de la dette)	113	95	173	46	0	34	70	-9	-13	-14			
Encours de la dette	1 108	1 203	1 376	1 422	1 422	1 456	1 526	1 517	1 505	1 491			
Capacité de désendettement (encours / épargne brute)	4,1	3,8	5,4	4,5	4,3	4,6	5,3	5,8	5,7	5,6			
Dépenses totales	1 535	1 579	1 588	1 574	1 672	1 737	1 816	1 659	1 685	1 702			
Dépenses d'investissement hors dette/ Dépenses totales	33%	33%	35%	33%	33%	32%	34%	25%	25%	25%			

Focus sur l'évolution de la masse salariale

Avec un montant de 207,2 M€ inscrits au Budget Primitif 2024, la masse salariale représente un poste budgétaire important de la section de fonctionnement. Sa part est estimée à 18,4% des dépenses de fonctionnement inscrites au BP.

Son évolution dépend de plusieurs facteurs :

- l'augmentation des effectifs : leur nombre s'établissait à 400 en 2004, il a été multiplié par dix du fait notamment des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités (agents des lycées, agents de l'inventaire du patrimoine, personnels des ports et des voies navigables, fonds européens) et plus récemment les transferts de compétences issus de la Loi Notre (transports, déchets, ports départementaux) ;
- l'effet carrière ou « Glissement Vieillesse Technique » (GVT), les mesures salariales générales de majoration du point d'indice qui sert de base à la rémunération du personnel de la fonction publique et certaines mesures catégorielles, statutaires ou indemnitaires.

La répartition de la masse salariale par secteur d'activité évolue de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023
Masse salariale pers. administratif	34,2%	36,1%	36,1%	36,7%	37,3%
Masse salariale lycées	53,3%	52,0%	51,9%	51,3%	50,6%
Masse salariale ports et voies navigables	7,0%	6,8%	6,8%	6,9%	7,0%
Masse salariale transports	2,2%	2,0%	2,1%	2,1%	2,1%
Masse salariale Assemblées	3,3%	3,2%	3,1%	3,0%	3,0%

Le tableau suivant retrace l'évolution des principaux éléments de rémunération :

	2019	2020	2021	2022	2023
Rémunération Titulaire (traitement)	78 434 176 €	79 330 853 €	79 594 468 €	82 321 445 €	85 153 490 €
Rémunération Régime général (traitement)	12 244 724 €	12 328 197 €	15 005 001 €	16 569 611 €	18 802 470 €
Rémunération Apprentis (non chargé)	456 733 €	449 031 €	449 140 €	471 421 €	421 909 €
Rémunération Emplois Insertion (non chargé)	67 542 €	1 064 €	- €	- €	- €
SFT	1 262 396 €	1 200 754 €	1 230 091 €	1 269 573 €	1 320 691 €
NBI	589 401 €	566 755 €	577 135 €	601 787 €	617 869 €
IR	117 406 €	117 736 €	119 826 €	123 331 €	128 106 €
Indemnités, dont :	23 215 918 €	24 118 726 €	25 466 785 €	27 749 862 €	29 463 302 €
prime de grade et prime de fonction	21 240 923 €	5 500 416 €	3 245 €	860 €	0 €
RIFSEEP (01/04/2020)	0	16 821 267 €	23 250 640 €	24 946 117 €	26 583 086 €
Charges employeur	47 326 263 €	47 270 162 €	48 686 060 €	50 869 564 €	53 433 388 €

En matière d'avantages en nature, la collectivité délibère annuellement pour préciser les conditions d'attribution de logement occupés par nécessité absolue de service, notamment dans les lycées et le long des voies navigables, ou pour définir les conditions d'octroi de véhicules de manière précise et adaptée aux besoins de la collectivité.

	2019	2020	2021	2022	2023
Avantages en Nature	341 502 €	334 817 €	335 648 €	371 405 €	377 257 €

En matière de temps de travail, la durée annuelle réglementaire est de 1607 heures et des régimes d'organisation différents s'appliquent au sein de la collectivité, selon que les agents relèvent des lycées, des ports, des canaux ou des autres services. Les différents règlements du temps de travail ont été actualisés par une décision de l'Assemblée délibérante en 2022 après un travail de concertation avec les représentants du personnel et un avis favorable du Comité technique. En 2024, une actualisation du règlement du temps de travail a été faite concernant les agents des canaux pour une meilleure adaptation aux horaires de navigation sur les canaux mais également à la présence des touristes et promeneurs le long de ces derniers et permettre ainsi une amélioration du service aux usagers.

Région Bretagne - Orientations budgétaires 2024

L'évolution de la structure des effectifs permanents présents au 31 décembre est la suivante :

SERVICES

Catégorie	H/F	2019	2020	2021	2022	2023
A	Femmes	323	342	339	363	381
	Hommes	205	211	206	231	238
B	Femmes	191	202	205	208	210
	Hommes	111	116	109	118	126
C	Femmes	275	265	275	292	307
	Hommes	282	299	311	339	342
Total		1387	1435	1445	1551	1604

LYCEES

Catégorie	H/F	2019	2020	2021	2022	2023
B	Femmes	7	8	6	6	9
	Hommes	45	49	48	48	43
C	Femmes	1258	1224	1238	1534	1553
	Hommes	940	901	879	930	938
Total		2250	2182	2171	2518	2543

A la fin août 2024, 3 775 ETP permanents en moyenne sont rémunérés par la Région. Sur ce nombre, 1 618 ETP permanents interviennent pour les services administratifs, les voies navigables, les ports et transports et 2 157 ETP pour les établissements d'enseignement.

Pour garantir un niveau de service adapté, les effectifs permanents sont complétés par près de 461 ETP, en moyenne, temporaires assurant des missions de remplacement (maladie, poste vacant, etc.) ou pour des besoins occasionnels. Ces remplacements restent cependant plus importants dans les lycées avec une population dont la moyenne d'âge est plus élevée que dans les autres services.

Dans un souci de formation, d'accompagnement à l'évolution des compétences et pour favoriser l'insertion dans l'emploi des plus jeunes, la Région a également poursuivi son action avec 29 ETP apprentis en août 2024.

Ces éléments interviennent dans le cadre d'une évolution de la masse salariale estimée à 5,5 % entre 2023 et 2024, intégrant l'attribution de 5 points d'indice pour tous les agents depuis le 1er janvier 2024 ainsi que différentes mesures réglementaires intervenues en faveur des agents (revalorisation du SMIC, reconduction de la garantie individuelle du pouvoir d'achat notamment).

Pour l'année 2025, la Collectivité va devoir absorber en année pleine les effets budgétaires de ces différentes mesures réglementaires et devra également intégrer dans sa construction budgétaire une hausse des cotisations employeur pour les retraites CNRACL.

Par ailleurs, en complément des mesures réglementaires, la collectivité va mettre en œuvre une prime d'intéressement à la performance collective des services, telle qu'adoptée par l'Assemblée délibérante en décembre 2023. Cette prime s'appuie sur des indicateurs relatifs à la qualité de relation aux usagers (délais de mandatement des factures, taux de décroché de nos centrales d'appel) et des indicateurs relatifs à l'engagement collectif dans les transitions environnementales (diminution de la consommation énergétique des bâtiments, pourcentage de produits bio et de produits sous signe de qualité en restauration scolaire et administrative, augmentation de la part des déplacements professionnels intra Bretagne avec le train et les véhicules à faible émission).

Par ailleurs, une refonte de l'action sociale est envisagée pour 2025 et les années suivantes avec un travail de négociation en cours avec les représentants du personnel sur cette thématique et ensuite l'obligation réglementaire de définir le niveau de prise en charge de la collectivité sur les sujets de la protection santé et prévoyance complémentaires.

L'ensemble de ces éléments devra s'intégrer dans un budget global de fonctionnement contraint. Ainsi, pour faire face aux différents enjeux qui se présenteront et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'effectifs, les redéploiements de poste seront systématiquement privilégiés aux créations afin de contenir les variations d'effectifs. L'évolution de la masse salariale s'expliquera principalement par les effets du Glissement Vieillesse Technicité ou de nouvelles mesures réglementaires qui ne sont à ce stade pas encore connues.

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20241010-24_DFE_SBUD_11-DE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 035-233500016-20241010-24_DFE_SBUD_11-DE

HEÑCHADURIOÙ AR BUDJED 2025

Kuzul-rannvro Breizh – Here 2024

GHIDERÉLES DU PRIZAIJE 2025

Consail rejona de Bertègn – Octobr 2024



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél.: 02 99 27 10 10 | X regionbretagne | F regionbretagne.bzh | @region.bretagne | Région Bretagne
www.bretagne.bzh